

6211-02-132

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
 Mme JEANNE CHARBONNEAU, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE LORETTE
SECTEUR DU BOULEVARD WILFRID-HAMEL, À QUÉBEC ET L'ANCIENNE-LORETTE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 17 mai 2017 à 19 h
Complexe Capitale Hélicoptère
Aéroport international Jean-Lesage de Québec
1688, route de l'Aéroport

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 MAI 2017

MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
COMPLÉMENT D'INFORMATION DU PROMOTEUR	5
QUESTIONS PAR LA COMMISSION	6
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. GHEORGHE LUPAN	36
Mme JOELYN LAKE	45
M. GHEORGHE LUPAN	51
MOT DE LA FIN	72
FIN DE L'AUDIENCE	

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, j'inviterais les gens à prendre place, s'il vous plaît.

10 Alors, je déclare le registre officiellement ouvert. Alors, bienvenue à cette séance de l'audience publique portant sur le Projet de réaménagement de la rivière Lorette, secteur du boulevard Wilfrid-Hamel à Québec et L'Ancienne-Lorette par l'agglomération de Québec. Bienvenue également
10 aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo.

15 Je vous demanderais, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques, et je vous en remercie. Je vous rappelle également que la prise de photos et vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants. Si vous avez
15 des questions à ce sujet, je vous réfère à notre directrice des communications, madame Diane Paquin, qui est à l'arrière.

20 Comme je l'ai dit, le registre est ouvert, les gens qui veulent poser des questions doivent s'inscrire au registre, alors vous pouvez le faire dès maintenant.

25 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé des nouveaux documents. Dernière séance, monsieur Laliberté, pas de nouveaux documents déposés?

M. GUY LALIBERTÉ :

 Dans les présentations qu'on va... que je vous avais parlé cet après-midi...

LE PRÉSIDENT :

30 Oui. Vous rapprocher un petit peu de...

M. GUY LALIBERTÉ :

35 Je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

40 Vous savez, on a une ambiance sonore un peu particulière, ça fait que je pense qu'il faut faire un effort. Rapprochez-vous du micro qu'on puisse bien comprendre.

M. GUY LALIBERTÉ :

Oui, O.K. Je m'excuse, Monsieur le président, j'oublie toujours.

5 Donc, dans les présentations que je vous parlais cet après-midi, on va... on veut vous présenter la liste des éléments ou des aménagements qui pourraient être tolérés par la Ville à l'intérieur, là, de la zone entre la limite d'emprise et puis la rivière.

LE PRÉSIDENT :

10 O.K. Vous souhaiteriez les présenter?

M. GUY LALIBERTÉ :

15 Oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Et non pas juste les déposer?

M. GUY LALIBERTÉ :

Vous les présenter, et puis si vous...

25 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. GUY LALIBERTÉ :

30 ... si vous désirez qu'ils vous soient déposés, bien on pourra simplement vous faire la liste.

LE PRÉSIDENT :

35 Bien évidemment, écoutez, puis en plus, bien évidemment, peut-être qu'on ne l'a pas précisé lors de la séance cet après-midi, mais les présentations que vous avez utilisées pour appuyer... bien, évidemment, je pense que c'est un peu systématique, on souhaiterait que vous les déposiez, que nous on va les rendre disponibles, là, via notre site Internet.

40

M. GUY LALIBERTÉ :

Ça va.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, on avait convenu aussi, monsieur Laliberté, que vous aviez certains points d'informations complémentaires à nous fournir, alors écoutez, après avoir fait les préambules, je vais vous... là, je vais vraiment vous céder la parole puis vous aurez le temps de compléter l'information que
10 vous nous aviez... vous aviez invité à présenter. Alors, donc pas d'autres documents à déposer?

Personnes ressources, rien de nouveau?

15 **M. FRANÇOIS TRUDEL :**

Oui, du côté de la Ville de Québec, on va... on dépose le R.A.V.Q., donc le Règlement d'agglomération 359 sur les engrais et pesticides en bordure des rives et à proximité des prises d'eau potable. Également, la fiche d'information 61 sur les contraintes naturelles, qui résume un peu la
20 présentation que j'ai réalisée... la présentation que j'ai réalisée. Et, pour le moment, on a une version papier, mais on pourrait vous déposer la version électronique dès demain, de la liste des immeubles qui sont limitrophes à la rivière Lorette dans la partie des travaux ainsi que le rôle d'évaluation 2016-17-18.

LE PRÉSIDENT :

25 Merci beaucoup. Il suffit de prendre entente avec notre coordonnateur, monsieur Maxandre.

M. HERVÉ CHATAGNIER :

30 Moi, j'aurais...

LE PRÉSIDENT :

Oui, pour le ministère?

35 **M. HERVÉ CHATAGNIER :**

On a demandé des certificats d'autorisation délivrés en vertu de l'article 22 cet après-midi, je pense...

40

LE PRÉSIDENT :

Oui, exact.

5 **M. HERVÉ CHATAGNIER :**

... pour la rivière Lorette.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Pour les interventions... les interventions des commerces pour la rivière Lorette.

M. HERVÉ CHATAGNIER :

15 Oui, c'est ça. J'ai la liste, je préférerais la vérifier puis vous l'envoyer dans les meilleurs délais.

LE PRÉSIDENT :

Sans problème.

20

M. HERVÉ CHATAGNIER :

Merci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

On vous remercie. Alors, pas d'autres documents à déposer?

30 Alors, je vous rappelle que pour présenter un mémoire, bien vous êtes invités à nous en faire part et à inscrire... en faire part à notre coordonnateur, de façon à pouvoir planifier la deuxième partie de l'audience.

35 Alors, je vous rappelle aussi les petites consignes d'usage : les participants doivent éviter les préambules à leurs questions; deux questions par intervention, vous pouvez vous réinscrire par la suite; toutes les questions et réponses nous sont directement soumises; aucune manifestation ou remarque désobligeante, propos diffamatoires ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle afin d'assurer un débat serein et respectueux; pas permis de céder sa place au registre; et respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'avoir un travail serein ensemble.

40 Alors, je cède la parole au promoteur, monsieur Laliberté, pour le complément d'information qu'il

souhaitait nous fournir. La parole est à vous, monsieur Laliberté.

COMPLÉMENT D'INFORMATION DU PROMOTEUR

5

M. GUY LALIBERTÉ :

10 Dans un premier temps, Monsieur le président, on voudrait apporter quelques précisions sur le transport des sédiments dans la rivière dont il a été question cet après-midi. Je vais demander à monsieur Pelletier de vous entretenir.

M. PIERRE PELLETTIER :

15 Oui, bonsoir Monsieur le président. Je voudrais juste préciser que la dynamique sédimentaire est un phénomène naturel dans une rivière, et dans le cas de la rivière Lorette, le régime hydrosédimentaire est en quelque sorte en équilibre. On le voit bien, quand on est venu creuser, enlever des dépôts de sédiments en 2005 et en 2013, après quelques années c'est revenu et ça reste assez stable, ça fait que la rivière a repris son état d'équilibre. C'est... Et ce phénomène, cet équilibre sédimentaire est très sensible aux débits, aux crues fréquentes, là, qu'on peut avoir une ou deux fois par année, et on est...
20 avec le projet déposé, on intervient très, très peu dans le littoral de la rivière, dans ces débits-là, ça fait qu'on ne change vraiment pas de façon significative la dynamique sédimentaire ou les conditions hydrodynamiques dans... à ces débits-là.

25 Et, on avait demandé d'avoir des précisions où qu'on parle de ça dans l'étude d'impact, sur les débits critiques, pour le transport de sédiments, c'est à la section 2.4.2 du tome 1 de l'addenda de l'étude d'impact, il y a une section spécifiquement là-dessus, et on en parle aussi aux sections 3.4, pour les bras de décharge, la dynamique, et c'est en lien avec la section 2.4.2, toujours dans le tome 1 de l'étude d'impact -- de l'addenda de l'étude d'impact, ça fait que c'est... Et aussi préciser qu'une étude hydrogéomorphologique a été faite dans le cadre de l'étude d'impact, c'est dans le -- je crois que c'est
30 l'annexe 6 ou?

Mme LOUISE BABINEAU :

Oui.

35

M. PIERRE PELLETTIER :

40 L'annexe 6 du tome 2 de l'addenda de l'étude d'impact, et on parle de tous ces phénomènes-là. Et je tiens à dire aussi que le... les conclusions de cette étude-là ont été prises en compte dans le... pour le positionnement du mur, pour assurer la pérennité du mur. Ça fait le tour pour...

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci monsieur Pelletier.

5

QUESTIONS PAR LA COMMISSION

LE PRÉSIDENT :

10

Alors écoutez, bon, peut-être vous me donnez l'occasion de commencer à amorcer, peut-être expliquer pourquoi on pose des questions à ce sujet. Bien, on sait, c'est quand même une charge importante, on a bien compris dans l'étude d'impact qu'il y avait déjà eu des interventions puis que ça c'était comblé par la suite, donc on comprend, là, qu'il y a peut-être une façon différente d'opérer, là, pour... mais la préoccupation de la commission, c'est surtout de voir dans quelle façon -- de quelle façon, de façon préventive, on pourrait éventuellement faire des travaux en amont de façon à réduire... on ne pense pas que des interventions puissent réussir à vraiment empêcher, là, les sédiments, là, de suivre la rivière puis de colmater, en quelque sorte, la rivière, le lit de la rivière, là. Alors, on essaie de comprendre, on essaie autant que possible de comprendre dans quelle mesure il y a des interventions qui seraient possibles pour amenuiser, en quelque sorte, comme la contamination croisée, c'est un des autres éléments, vous l'aviez identifié, vous avez un plan de match, alors on essaie de voir un peu exactement qu'est-ce qui peut être possible comme interventions. Ce qu'on a remarqué aussi, en amont, c'est qu'il y a beaucoup d'escarpements, donc c'est un facteur contributif, là, à la sédimentation qui fait que ça apporte encore plus, là, de sédiments à la rivière, là. Alors, c'est un peu ça la préoccupation de la commission.

15

20

25

Ça fait que plus tard, aussi, on va aborder certaines autres problématiques en regard, là, de la perméabilité, vous en avez parlé aussi ce matin -- cet après-midi, excusez, vous en avez parlé, pour ce qui est de la gestion aussi du ruissellement, les eaux pluviales. Il y a d'autres préoccupations aussi concernant la gestion des neiges usées, surtout dans la partie commerciale, vous parlez beaucoup d'enjeux pour ce qui est des stationnements, des commerces, mais on constate qu'il y a aussi beaucoup de neige qui est accumulée par les propriétaires ou les locataires. Donc, dans quelle façon -- dans quelle mesure ça peut être un facteur contributif, là, en termes de ruissellement en apport d'eau, là, dans la rivière, qui contribue en quelque sorte, là, au phénomène de débordement, là. Alors, on a des questions un peu dans ce genre-là, là, qu'on souhaiterait en tout cas que vous précisiez.

30

35

Je vais céder la parole à ma collègue, madame Charbonneau.

LA COMMISSAIRE :

40

Là, vous dites que la rivière, quant à sa sédimentation, a atteint un peu son équilibre, j'essaie de

comprendre. Est-ce que vous dites que la turbidité actuelle de la rivière, qui semble quand même élevée au regard des... est-ce que c'est l'état naturel de la rivière?

M. PIERRE PELLETIER :

5

On ne peut pas dire que c'est l'état naturel, étant donné l'urbanisation présente, les terres agricoles, mais il n'en demeure pas moins que près de 50 % du bassin versant n'est pas urbanisé, O.K.? Et, comment dire, tout ce que je peux affirmer, c'est que présentement, dans l'état actuel, le régime hydrosédimentaire est en équilibre, puis c'est depuis 2005 qu'on est... comment dire, que c'est...
10 on a des observations là-dessus, et effectivement ça revient à son état... pas naturel, mais d'équilibre.

10

Et pour ce qui est de la turbidité, c'est normal qu'en crue la... qu'il y ait plus de transport de sédiments et que, bon, ça devient plus brun, et cetera, c'est plus coloré, on le voit sur la rivière Chaudière, on le voit sur la rivière Saint-Charles, il y a une partie qui est normale, là, il y a un débit solide lors des crues, là.

15

LA COMMISSAIRE :

Et donc, est-ce que vous avez documenté l'état de la rivière quand elle n'est pas en crue en termes de turbidité?

20

M. PIERRE PELLETIER :

Est-ce qu'il y a des... je crois... Un instant.

25

On va vous revenir là-dessus, mais de mémoire, au début de l'étude d'impact, en 2012, on a fait une caractérisation des matières en suspension. Si on a de l'information là-dessus, on va vous fournir ça demain.

30

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Et donc, je comprends que... est-ce que vous êtes en train de m'affirmer que la turbidité est en bonne partie due à l'intervention de l'urbanisation, que ce soit par les activités agricoles et par les activités liées à l'urbanisation?

35

M. PIERRE PELLETIER :

Non, ce n'est pas ça que j'affirme. C'est... une rivière, la même rivière, O.K., on a un cours d'eau complètement naturel, non urbanisé, il y aurait une charge sédimentaire plus élevée lors des crues. On n'est pas en mesure de... je n'ai pas les données pour caractériser l'importance de l'urbanisation sur les

40

charges sédimentaires. On n'a pas ça. C'est ce qu'on...

LA COMMISSAIRE :

5 O.K. Donc, vous n'avez pas d'étude pour voir d'où vient la turbidité de la rivière, et est-ce que vous avez des... planifié d'agir là-dessus?

M. PIERRE PELLETIER :

10 Nous, dans le cadre du projet, on n'a pas planifié d'agir là-dessus tout simplement parce qu'on ne touche aucunement à l'hydrologie de la rivière et pratiquement pas au lit de la rivière, vous comprenez? Ça fait qu'on n'affecte aucunement de façon significative la dynamique sédimentaire dans le tronçon avant de la rivière Lorette.

15 **LA COMMISSAIRE :**

Mais à l'intérieur de votre étude d'impact, vous semblez donner de l'importance aux actions que vous pouvez poser par rapport à l'habitat du poisson, et je me demandais si la question de la turbidité pouvait avoir un impact sur ce même habitat du poisson ou sur son milieu de vie?

20

M. PIERRE PELLETIER :

Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Massicotte.

25 **M. BERNARD MASSICOTTE :**

Bonsoir. Alors, j'ai des données de turbidité qui ont été... pour... -- est-ce que vous voulez que je commence par ça, parce que c'est une question en suspens -- qui ont été mesurées dans la rivière Lorette en été, en fait en juin, fin juin, début d'été, et puis les valeurs sont assez faibles. Donc, quand le niveau d'eau est assez... est bas, l'eau se clarifie et puis est beaucoup plus claire que durant la crue printanière. Les niveaux de turbidité sont dans l'étude d'impact, les valeurs sont au tableau 3.4.

30

LA COMMISSAIRE :

35 Donc, est-ce qu'avec... combien d'échantillonnages vous avez faits, et est-ce que vous êtes confiant qu'avec l'échantillonnage que vous avez fait, c'est représentatif, vous pouvez généraliser ça à l'état de la rivière en temps de non-crue?

40

M. BERNARD MASSICOTTE :

Bien, pas pour la crue, non, pas du tout. En crue, les valeurs vont être beaucoup plus fortes.

5 **LA COMMISSAIRE :**

C'est le contraire. Est-ce que vous êtes capable à partir de cet échantillonnage de généraliser cette donnée à l'état de la rivière en cas de non-crue? Avez-vous fait suffisamment de campagnes d'échantillonnage pour pouvoir estimer que c'est généralisable, votre donnée?

10

M. BERNARD MASSICOTTE :

Ce n'est pas si... Bien, en fait, c'est représentatif seulement d'une certaine condition de débit assez faible, mais je ne prétendrais pas que c'est générali... qu'on peut transposer ces données-là à l'ensemble des périodes de basses eaux. On a trois stations d'échantillonnage, une date, c'est ce qu'on a, mais les valeurs de turbidité sont plutôt faibles.

15

LA COMMISSAIRE :

20

O.K.

M. BERNARD MASSICOTTE :

Oui.

25

LA COMMISSAIRE :

Merci.

30

M. BERNARD MASSICOTTE :

Donc, puis pour la question de l'habitat du poisson, bien les valeurs sont sous les seuils qui causent des effets même ne serait-ce que chroniques. Il y a des seuils chroniques, des seuils aigus; les seuils aigus, de toxicité aiguë, sont beaucoup plus élevés que les valeurs chroniques, et les valeurs chroniques... c'est-à-dire qu'on n'atteint pas les valeurs chroniques en général.

35

LA COMMISSAIRE :

O.K. Et au ministère... Ah, mais ce n'est pas... la Faune n'est pas un représentant...

40

LE PRÉSIDENT :

Faune et Parcs, oui, c'est ça.

5 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ça.

10 **LE PRÉSIDENT :**

C'est beau?

LA COMMISSAIRE :

15 **LE PRÉSIDENT :**

LA COMMISSAIRE :

20 Merci. Alors, écoutez, on a un peu de temps devant nous, simplement pour une mise en contexte, bien on sait qu'il y a eu les événements catastrophiques de 2005, 2013, est-ce qu'il y a un historique du comportement de la rivière en termes de débordements, qui remonte avec... un petit peu plus loin, là? Qu'est-ce que vous avez comme perspective de débordement pour la rivière Lorette? Est-ce que c'est documenté, de quelle façon, là...

25 **M. GUY LALIBERTÉ :**

Monsieur Brisson.

LE PRÉSIDENT :

30 Monsieur Laliberté?

M. GUY LALIBERTÉ :

35 Monsieur Brisson.

M. DENIS BRISSON :

40 Bon. Bonjour, Monsieur le président. Moi, je suis à la Ville de Québec depuis 2003, donc j'ai eu connaissance... je sais qu'il y a eu des problématiques d'embâcles en décembre 2002, des

problématiques d'inondations dans la rue Papillon en 2004, après ça 2005, après ça c'est 2013. C'est à peu près le... la période que moi j'ai eu des connaissances, là, puis c'est à peu près tout ce que j'ai comme informations.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je veux dire, c'est quand même un phénomène relativement récent, dans le sens que dans l'histoire, en 1950 ou 40...

10 **M. DENIS BRISSON :**

Bien...

15 **LE PRÉSIDENT :**

... il n'y a pas eu de débordements documentés? T'sais, c'est un peu la récurrence, là, de l'événement en quelque sorte que j'essaie de voir, dans quelle mesure...

20 **M. DENIS BRISSON :**

O.K., je comprends.

LE PRÉSIDENT :

25 Est-ce que vous avez fait une recherche historique qui fait que ça démontre que, en moyenne, ça déborde à tous les cinq, aux dix ans ou...

M. DENIS BRISSON :

30 Je pourrais vérifier avec les collègues pour voir si on a plus d'informations au niveau historique, là, par rapport à ça. Je vais vous revenir.

LE PRÉSIDENT :

35 S'il vous plaît. Oui oui, allez-y.

M. GUY LALIBERTÉ :

40 Donc, monsieur Pelletier, s'il vous plaît.

M. PIERRE PELLETIER :

5 Mais il faut préciser, il y a deux phénomènes dans la problématique des inondations de la rivière Lorette, il y a le débordement comme tel, comme on a vécu en 2005 et au 31 mai 2013, ça, c'est vraiment l'eau qui sort, qui déborde par-dessus les rives, mais il y a tout le phénomène du refoulement des eaux de la rivière Lorette par le réseau pluvial, et ça, c'est arrivé plus fréquemment, O.K.? Et c'est pour ça, tout le secteur de la rue Papillon, c'est tout des vases communicants, si on veut, le réseau pluvial avec le secteur de la rue Papillon, et c'est pour ça qu'il y a eu les quatre, cinq postes de pompage qui ont été construits déjà, ont été mis en place, c'est... ce phénomène-là ne peut plus se produire maintenant avec l'installation de ces... la construction de ces postes de pompage là. Mais c'est beaucoup plus... le refoulement du réseau pluvial est beaucoup plus fréquent que le débordement.

10
15 Puis c'est deux phénomènes différents, en 2005 et 2013; 2005, c'est des longues pluies sur 24 heures, des queues d'ouragan, et en 2013, c'est des pluies orageuses. C'est la première fois que la rivière Lorette réagissait à un phénomène de même.

LE PRÉSIDENT :

20 Alors, merci, ça met un peu plus en perspective en quelque sorte, là, les phénomènes. Merci de nous le préciser.

25 Vous présentez aussi dans votre étude d'impact un genre de *monitoring*, de suivi de la rivière en temps réel. Est-ce que ça serait... est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, nous expliquer comment ça fonctionne? Je veux dire, est-ce que... puis à quoi ça sert, dans le sens, est-ce que ça sert pour ce qui est des éventuelles alertes auprès des citoyens pour leur dire s'il y a un débordement ou pas, ou c'est juste pour des fins de documenter exactement le comportement de la rivière?

M. GUY LALIBERTÉ :

30 Monsieur Brisson, s'il vous plaît.

M. DENIS BRISSON :

35 Oui. Donc, depuis 2012, on a des instruments de mesure sur la rivière Lorette à plusieurs endroits, sur le ruisseau Notre-Dame, qui nous permettent de faire un suivi. On a une accumulation de données, mais on a aussi également un système de contrôle en temps réel qui nous permet de, justement, d'opérer nos deux barrages qui ont été construits sur le ruisseau des Fiches et du Mont-Châtel. Donc, en fonction des différentes consignes, notamment dans la zone à risque d'inondation, même la zone qui a été inondée, donc il y a des instructions qui sont données par télémétrie aux barrages pour... en fonction des prévisions météorologiques, il y a des algorithmes qui

40

ont été développés, justement, pour essayer de... bien, de diminuer les pointes de débit.

5 Donc, ça a vraiment deux buts, donc documenter, mais aussi de... puis avec des systèmes de préalerte qui nous permettent, avec des seuils, d'aviser le Bureau de la sécurité civile de la Ville de Québec puis en partenariat avec L'Ancienne-Lorette. Donc, voir... justement, la mise en oeuvre de notre Plan intervention intermunicipale de la rivière Lorette. Donc, c'est des éléments d'information qu'on a sur le terrain, avec des messages automatisés et tout ça.

10 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, c'est un instrument qui vous permet de mieux voir... mieux gérer le débit de la rivière puis de mieux voir venir en fonction, là, d'éventuels débordements?

15 **M. DENIS BRISSON :**

 Donc, avec les barrages, ça nous permet de diminuer les pointes de débit, puis avec l'instrumentation en continu, bien ça nous permet aussi d'être... de mettre en place des mesures préventives ou des alertes ou des... puis à ce moment-là, en coordination avec la Sécurité civile, bien ça nous permet d'intervenir, puis à la limite, ça pourrait être des avis d'évacuation, là, si la... on n'a pas beaucoup de temps pour réagir, là, mais ça nous permet quand même de le faire, surtout avec des prévisions de précipitations sur 12 heures, donc ça nous permet de voir venir un peu les choses.

20 **LE PRÉSIDENT:**

 25 Merci. D'autres questions un peu en vrac. On évalue sommairement, sur la base, là, de votre présentation en début de séance hier puis de l'ensemble de la documentation, à peu près à 63 millions à peu près, là, l'intervention, l'ensemble des interventions que vous avez réalisées sur la rivière, certaines interventions sont hors projet, est-ce que vous avez aussi intégré l'ensemble des interventions du ministère des Transports pour ce qui est de ses ponts? C'est quoi un peu, là, de façon exhaustive, là, même si on sort un peu du projet, histoire de mettre en perspective un peu plus, je veux dire, combien l'ensemble des interventions qui vont avoir été réalisées sur la rivière Lorette ont coûté?

30 **M. GUY LALIBERTÉ :**

 35 Malheureusement, on n'a pas, Monsieur le président, on n'a pas le coût des travaux de réfection des ponts de l'autoroute Henri-IV faits par le ministère des Transports. Actuellement, le ministère des Transports aussi avec nous, conjointement, on est à réaliser des travaux sur le boulevard Hamel, et puis eux ils remplacent le pont, donc... sauf que ces coûts-là sont quand même... en tout cas, au moins pour le pont du boulevard Hamel, c'est quand même facile à avoir, là, compte tenu qu'on est à réaliser les travaux. Si c'est une information que vous voulez, on peut vous le fournir.

LE PRÉSIDENT :

5 Bien, je vous demanderais peut-être de faire un peu le devoir de nous faire un peu le bilan exhaustif au plan financier de l'ensemble des interventions. Si pour X raison vous avez de... vous ne pouvez pas nous fournir les données du ministère des Transports, nous on peut s'adresser directement à eux, là, mais ça serait intéressant de votre part, là, que vous nous fassiez un genre de bilan financier, là, de l'ensemble des interventions, en projet et hors projet.

10 Puis je vais poser d'autres questions tout de suite, parce qu'on en avait parlé en commission. Est-ce que vous avez évalué aussi le coût de l'ensemble des interventions, pas des compensations, mais des interventions de la Ville pour ce qui est des événements de 2005 puis de 2013, en termes de réfection d'infrastructures, en termes de coûts, de services d'urgence? Vous savez, un genre d'évaluation de : un peu combien ça a coûté les événements extraordinaires, les événements naturels versus de ne pas intervenir? Comprenez-vous un peu? Il y a comme un avantage, je peux dire, un rendement coût, en quelque sorte, du projet en fonction des coûts de ne rien faire, là. Habituellement, dans ce genre de projet là, on évalue : bon, ne rien faire, en tout cas selon l'histoire, ça nous a coûté tant, puis là l'intervention, elle, va nous permettre, dans une certaine mesure, en mettant tant d'argent, de réduire un peu, là, le... ou essayer autant que possible de pondérer, là, les coûts afférents, là, aux événements naturels. Ça fait que...

20 **M. GUY LALIBERTÉ :**

Donc, on va faire les recherches nécessaires, si on peut vous fournir ces coûts-là, Monsieur le président.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Charbonneau.

30 **LA COMMISSAIRE :**

35 Oui. Pour compléter ce que demande mon collègue, en fait, on aimerait un bilan pour être capable de voir les pertes économiques qui sont associées aux inondations, c'est-à-dire, est-ce que vous avez une idée des réclamations, par exemple, qui ont été faites aux assurances, des... peut-être plus à la Ville, mais des réductions au rôle foncier suite aux inondations, des recours qui ont été faits contre la Ville et des dommages que la Ville a dû payer dans ce cadre-là. Donc, on essaie d'évaluer le coût économique lié aux inondations passées, en incluant tous les coûts.

LE PRÉSIDENT :

Évidemment...

5 **M. GUY LALIBERTÉ :**

Ça va, oui, on va faire la recherche nécessaire. Il faut comprendre aussi par exemple que, actuellement, la Ville de Québec a des réclamations aussi concernant les événements, O.K.?

10 **LA COMMISSAIRE :**

C'est ça.

15 **M. GUY LALIBERTÉ :**

Donc, il y a probablement certaines informations qui sont confidentielles, mais je comprends qu'on peut quand même vous les soumettre, en vous mentionnant que ces informations-là sont confidentielles.

20 **LA COMMISSAIRE :**

Dans le fond, aidez-nous à évaluer les pertes matérielles associées à la non-réalisation des travaux.

25 **M. GUY LALIBERTÉ :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30

C'est ça. Puis nous dire simplement, je veux dire, nous signaler les contingences que vous avez, là, pour ce qui est de l'information...

M. GUY LALIBERTÉ :

35

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

40

... que ça peut contenir.

Pour le ministère de la Sécurité publique, bien on en a parlé, je pense, dans la séance hier, vous avez quand même un répertoire de l'ensemble des compensations qui ont été versées auprès des sinistrés lors d'inondations, est-ce que vous avez un portrait spécifique pour ce qui est de la rivière Lorette?

5

M. PASCAL MARCEAU :

Bien, on pourrait vous sortir un bilan, là, pour les événements qu'on a, là, donc je pense que pour 2005 et 2013, par type de clientèle, il y a les particuliers et puis les commerces, donc on pourrait vous sortir le bilan de ce qui a été versé par le ministère de la Sécurité publique en indemnisations, oui.

10

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

15

M. PASCAL MARCEAU :

Oui.

20

LE PRÉSIDENT :

Merci. Aborder peut-être un autre sujet aussi, bon, sur la base de la documentation de l'étude d'impact, vous avez quand même fait des rencontres avec les citoyens, je crois que c'était sur une base annuelle, parce qu'on voit que vous avez quand même au moins fait un événement annuel de rencontre. Est-ce que vous pourriez nous brosser un portrait de l'ensemble de l'exercice de communication, information, consultations que vous avez faites auprès des citoyens en lien avec le projet? D'autant plus que, bon, je veux dire, il y a des gens qui sont venus poser des questions à savoir : vous aviez un projet original qui a été passablement modifié, ce qui fait que vous avez presque un nouveau projet à partir de 2016. Ça fait qu'on aimerait savoir un peu, là, en termes de communication puis de consultations, là, c'est quoi l'exercice que vous avez fait pour que les gens saisissent bien, là, les enjeux puis l'ensemble des modifications que vous avez apportées au projet, là, en cours de route, en fonction, là, de la planification de vos travaux puis de vos interventions.

25

30

Écoutez, ce qu'on comprend, c'est que vous avez eu des... au moins une rencontre annuelle, on vous avait demandé de nous déposer les comptes rendus des rencontres, malheureusement, ce que je comprends, c'est... ça n'a pas été fait?

35

M. GUY LALIBERTÉ :

Malheureusement, il n'existe pas de comptes rendus des rencontres.

40

LE PRÉSIDENT :

5 O.K. En tout cas, on aurait trouvé intéressant peut-être de voir exactement c'est quoi les enjeux que les gens vous ont manifestés lorsque vous les avez rencontrés, là. Ça fait que, en tout cas, je vous laisse la parole pour essayer de nous expliquer un peu c'est quoi votre démarche de communication, information, consultation, là, auprès des citoyens.

M. GUY LALIBERTÉ :

10 Monsieur le président, on va vous fournir l'information par écrit.

LE PRÉSIDENT :

15 O.K., vous n'êtes pas à même de nous faire une petite présentation, non?

M. GUY LALIBERTÉ :

Monsieur le président, oui.

20 **M. PIERRE PELLETIER :**

Pour ce qui est des résumés des rencontres, il y a une section -- c'est-tu le chapitre 3 de l'étude d'impact ou... Bernard? -- il y a une section de... chapitre 4, qui résume l'essence des commentaires reçus.

25

LE PRÉSIDENT :

30 Ça, on en a pris connaissance, mais, je veux dire, en tout cas on avait... on était sur l'impression que, je veux dire, votre approche de communication faisait que systématiquement vous répertoriez l'ensemble des enjeux que les gens vous communiquaient par rencontre, parce que c'est quand même... ça s'étale sur cinq, six ans, ce type de rencontres là?

M. PIERRE PELLETIER :

35 Oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Ça fait que ça permet, au mieux, de savoir... comment dire, l'évolution de l'information, la perception des gens, c'est quoi les types d'enjeux que les gens vous ont... comment vous avez...

comment dire, vous avez interagi avec ça, de quelle façon vous avez... ça a eu une incidence sur la planification puis la réalisation du projet. C'est ça que ça nous permet un peu de faire puis de voir, en termes de communication auprès des citoyens, là, comment vous avez considéré, là, l'interaction en quelque sorte puis la rétroaction que vous avez eue avec les citoyens quant à la planification puis l'éventuelle réalisation du projet. C'est un peu dans cet esprit-là qu'on vous demandait, là, les comptes rendus.

M. PIERRE PELLETIER :

Mais c'est certain que toutes les rencontres qu'il y a eu entre 2012 et 2017 -- 2016, en fait, ont été beaucoup... on présentait le projet, c'était plus... je dirais plus informatif, là, et par contre les rencontres... les capsules -- pas « les capsules », là, mais les... comment qu'on...

M. GUY LALIBERTÉ :

Les cliniques.

M. PIERRE PELLETIER :

... les cliniques citoyennes où qu'on a rencontré les citoyens un à un, ça a été très, très enrichissant pour comprendre les enjeux spécifiques à chacun des propriétaires. Je pense que ça a été apprécié aussi, mais ça a été un grand plus pour le projet pour bien comprendre les enjeux puis pour les prochaines étapes.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être nous préciser ce type de rencontres là, comment ça se déroulait, c'était annuel?

M. PIERRE PELLETIER :

Non. Bien, la rencontre, ça, c'est une série de rencontres, mais t'sais... -- je vais y aller? -- une série de rencontres qui a eu lieu au mois de mars, et on a... essentiellement, il y a eu... on présentait, pendant 20 minutes environ, le projet en général aux citoyens -- oui, ça a été neuf séries de rencontres comme ça, effectivement -- et là, après la présentation, il y avait quatre ou cinq équipes de travail de la Ville de Québec et des consultants pour rencontrer un à un, avec les fiches de propriété, pour expliquer la localisation du mur, les critères, pourquoi le mur est là, et cetera. C'était vraiment des rencontres individuelles avec les spécialistes du promoteur.

LE PRÉSIDENT :

Alors, est-ce que vous avez une petite présentation à nous faire ou vous préférez nous déposer une documentation ou?

5

M. GUY LALIBERTÉ :

On a une présentation.

10

LE PRÉSIDENT :

Alors, en attendant la présentation, je vais céder la parole à ma collègue, madame Charbonneau.

LA COMMISSAIRE :

15

Oui. Je me demandais, est-ce que vous avez... est-ce que les citoyens ont été impliqués dans l'élaboration des solutions potentielles au projet? Est-ce qu'ils ont été impliqués à l'amont? Est-ce que vous avez demandé aux citoyens, avant de venir avec des solutions, si eux ils avaient à apporter des solutions? Est-ce qu'ils ont été consultés en amont des propositions que vous avez faites?

20

M. GUY LALIBERTÉ :

Non. Malheureusement, non, O.K.? Donc, les séances qu'on a faites, c'est des séances d'information, O.K.? On a consulté, un peu comme monsieur Pelletier le disait, on a consulté les citoyens aux neuf cliniques -- aux neuf rencontres cliniques qu'on a faites au mois d'avril dernier, O.K., et puis donc c'est à ce moment-là qu'on a consulté les citoyens, puis on les a aussi informés... comment dire, individuellement sur le projet, par exemple, par rapport à leur propriété, il se situait comment, là.

25

LA COMMISSAIRE :

30

Et est-ce que la Ville de Québec a une politique de consultation citoyenne?

M. FRANÇOIS TRUDEL :

35

La Ville de Québec a une politique de consultation publique adoptée en 2009, effectivement.

LA COMMISSAIRE :

40

Pouvez-vous nous déposer la politique?

M. FRANÇOIS TRUDEL :

Sans problème.

5 **LA COMMISSAIRE :**

Merci

10 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible éventuellement de nous donner peut-être les grandes lignes, verbalement?

15 **M. FRANÇOIS TRUDEL :**

Oui. Donc, trois aspects à la politique ou trois façons de consulter les citoyens. Donc, soit dans le cadre d'une consultation en... classique, disons, LAU, soit sous la forme d'audience, donc c'est une formule qu'on a adoptée, par exemple, dans le cadre du schéma, et également il y a possibilité de créer des comités de travail, un peu un genre de commission. Récemment, on a fait quelque chose de similaire sur la cuisine de rue. Donc, cette politique vient camper les délais de dépôt de documents, c'est similaire au BAPE, et vient encadrer le processus de consultation publique, je dirais, un petit peu plus formel. Elle date déjà de 2009, on est en réflexion, là, sur la mettre à jour.

20 **LA COMMISSAIRE :**

25

Est-ce que c'est une pratique de la Ville de Québec de consulter en amont des projets, parfois?

M. FRANÇOIS TRUDEL :

30

C'est une pratique, je dirais, émergente. On le constate, puis je vais vous donner trois exemples récemment, sur les récents programmes particuliers d'urbanisme, les fameux PPU, donc on a eu une première génération qui avait un schéma de consultation un peu plus classique, donc, et pour les deux plus récents PPU, donc quartiers Saint-Roch Sud et Belvédère, on y est allé de préconsultation en ligne, suivie d'une consultation sur un avant-projet, finalement la consultation sur le projet final. Donc, quand

35

Dans certains cas aussi, plus particulièrement pour des aménagements un peu plus fins, un peu plus détaillés, on peut aller d'exercice un peu, là, de... on va appeler ça de cocréation, là, comme il y a eu notamment, là, pour la réfection du chemin Saint-Louis, avenue Turnbull, où là des citoyens ont été appelés à participer à l'élaboration. Mais, c'est quelques projets.

40

Je vous dirais que c'est plutôt une pratique émergente, là, qu'on est en train de favoriser.

LA COMMISSAIRE :

5 O.K. Et pourquoi cette pratique n'a pas été choisie dans le cadre de ce projet-là?

M. GUY LALIBERTÉ :

10 Une des raisons, c'était qu'on avait à faire face à une problématique très importante, O.K., et puis donc nous, on privilégiait plus une solution technique à cette problématique-là, O.K.? Donc, il y avait aussi une question de... comment je vous dirais, d'échéancier pour réaliser les travaux le plus rapidement possible.

LE PRÉSIDENT :

15 Je reviens à vous -- juste un instant, monsieur -- je reviens à vous, monsieur Trudel. « Trudel », c'est bien ça?

M. FRANÇOIS TRUDEL :

20 Oui.

LE PRÉSIDENT :

25 Pour la Ville de Québec. Est-ce que, dans votre politique, est-ce qu'il y a des... est-ce que c'est... de quelle façon on décide si on va consulter puis sur quels sujets? Est-ce que c'est... il y a des critères ou c'est discrétionnaire à l'organisation de la Municipalité pour ce qui est de s'avancer à faire une consultation sur des sujets particuliers ou? Expliquez-nous comment la Ville en arrive à décider ultimement : bon, O.K., on va de l'avant pour ce qui est d'une consultation sur tel sujet.

30 **M. FRANÇOIS TRUDEL :**

35 Donc, il y a, bien sûr, tout le volet qui est encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, où là la consultation publique est obligatoire, et on peut choisir, décider, là, différents modes, mais où il y a une consultation conforme à la LAU. Pour le reste, il s'agit d'une initiative du comité exécutif et du maire qui peut désigner un élu pour mener à bien des consultations publiques en choisissant de façon, je veux dire, ad hoc dans la boîte à outils de la consultation publique.

40 Il en va de même aussi dans toute la panoplie, là, on est allé de la cocréation, mais on fait aussi beaucoup de séances d'information, comme par exemple pour le réseau cyclable, lorsqu'il y a des

aspects très techniques à un projet et qu'on a élaboré le projet, là on va plus aller en séance d'information, là. Donc, le choix se fait, je dirais, de façon ad hoc comme ça, en prenant les grandes balises, mais il n'y a pas un mécanisme, je dirais, aussi formel, à l'instar peut-être, là, de ce qui déclenche un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

5

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Monsieur Marceau, Sécurité publique.

10

M. PASCAL MARCEAU :

Oui, c'est pour donner un éclairage sur le rôle que peut avoir la population dans un cas similaire. Il existe la municipalité de Saint-Raymond, donc pas très loin d'ici, qui subit des inondations de manière récurrente depuis des années et des années, qui a eu une grosse inondation en 2012 et une autre en 2014. La dernière, de mémoire, a affecté je pense 300 ou 400 résidants, en générant plusieurs millions de dollars de dommages. Et, au contraire, le processus en fait qui a été mis en place, à l'initiative, je le souligne, de la Municipalité, a été d'aller chercher des spécialistes universitaires pour les aider à trouver des solutions, et d'entrée de jeu, en fait, la population a été impliquée via un Comité Rivière qui faisait un peu courroie de transmission avec la population globale. Et puis une des premières étapes a été de faire une rencontre ou un espèce de *brainstorming* avec la population, où, de mémoire, je pense que la population participait, a suggéré des idées qui pouvaient être faites, alors certaines farfelues, d'autres moins farfelues; je crois qu'ils sont arrivés à peu près à une quarantaine de mesures possibles, à prendre, ou à ne pas prendre, ou à mettre ensemble pour arriver à une solution, puis donc ça a donné l'objet d'un premier rapport.

15

20

25

Suite à ça, la Municipalité donc qui avait financé cette première partie a demandé, en fait, de l'aide au ministère de la Sécurité publique, qui l'a aidée. Donc depuis, on est partie prenante. Donc, c'est un projet qui est démarré depuis 2014, de mémoire, et puis systématiquement, je vous dirais, une à deux fois par an, la Municipalité organise, avec le ministère de la Sécurité publique et l'équipe de recherche pour trouver des solutions, à des rencontres avec les citoyens pour expliquer où est-ce qu'on en est, qu'est-ce qu'on a compris de l'aléa, vers quoi est-ce qu'on avance.

30

35

Donc, il y a vraiment un aller-retour avec les citoyens, ce qui permet, je dirais, aux citoyens de poser des questions, d'alimenter la réflexion, puis aussi aux citoyens de comprendre pourquoi est-ce qu'on s'oriente vers telle solution, puisqu'au fur et à mesure il y a des échanges. Puis je me souviens très bien, pour avoir participé à ces rencontres-là, qu'au début, c'est sûr que le climat était un peu tendu, parce que c'est toujours suite à un sinistre que ce genre d'initiative prend, et puis il y a des gens qui disaient : « Bon, bien, on va curer la rivière, on va... » C'est des mesures un peu extrêmes, là. Puis le travail, petit à petit, a amené les gens à comprendre que la solution n'était pas forcément, donc, de curer la rivière, que la problématique était différente. Donc, les gens ont mûri, progressé, ce qui fait

40

que quand on va arriver, parce que je dirais qu'on arrive en phase finale d'identifier des mesures possibles, et donc après de travailler avec la Municipalité pour les mettre en place, bon, bien les gens ont beaucoup avancé chacun sur la compréhension du phénomène.

5 Donc, c'est juste pour dire que c'est des choses qui peuvent se faire et qui, à notre sens, pour le ministère de la Sécurité publique, sont une approche... une bonne approche, quoi.

LE PRÉSIDENT :

10 Madame Charbonneau.

LA COMMISSAIRE :

15 Est-ce que les autres parties prenantes ont été impliquées et consultées dans le projet, et quelles sont les autres parties prenantes? Je pensais, potentiellement, est-ce qu'il y a une association de commerçants, est-ce que les commerçants ou les industriels ont été impliqués, est-ce que l'OBV a été consulté et impliqué dans l'élaboration des solutions?

M. GUY LALIBERTÉ :

20 En ce qui concerne les autres parties prenantes, non, c'est... non, on n'a pas, comment dire, consulté. En fin de compte, ce que vous voyez, ce qu'on a fait apparaître, c'est la liste des rencontres publiques qu'on a faites depuis 2012. Il y en a eu avant, là, aussi, là, mais disons, les dernières, c'était, comme je vous disais tout à l'heure, c'était des séances d'information, O.K.? On a aussi fait quelques
25 rencontres, là... en fin de compte, les rencontres, bon, si on les regarde, 1^{er} et 2 mai 2012, en fin de compte, c'était des rencontres d'information à chaque fois pour informer les gens où on en était rendu dans le projet, quelle tangente on prenait dans le projet puis tout ça, qu'est-ce qui était réalisé, qu'est-ce qui restait à réaliser et quand est-ce qu'on avait prévu le faire.

30 Et puis, comme je vous disais tout à l'heure, là, les 21 et 23 mars derniers, on a fait des rencontres cliniques, O.K., où là vraiment, comme monsieur Pelletier vous disait tout à l'heure, on avait, dans un premier temps, environ une vingtaine de minutes pour présenter ni plus ni moins le projet, où on en était rendu, et puis après ça, individuellement, il y avait une salle où on rencontrait
35 individuellement les gens pour les informer que : le projet, voici... chez vous, par exemple, voici à quoi ça ressemblait.

LA COMMISSAIRE :

40 O.K.

M. GUY LALIBERTÉ :

O.K.?

5 **LA COMMISSAIRE :**

Et est-ce que vous pourriez nous expliquer quelles sont les communications que vous pensez avoir avec les citoyens et les autres parties prenantes pour la suite, et si possible nous déposer un plan de ce que vous pensez faire...

10

M. GUY LALIBERTÉ :

O.K.

15 **LA COMMISSAIRE :**

... pour communiquer ce qui va arriver pendant et après le projet, et pour ce qui est de la reddition de comptes par rapport à ce qui se sera déroulé et les conséquences du projet.

20 **M. GUY LALIBERTÉ :**

Ça va, oui.

25

LE PRÉSIDENT :

Ma collègue a abordé le rôle de l'Organisme des bassins versants de la Capitale puis du Plan directeur de l'eau. Je pense que ce n'est pas directement à vous qu'on va adresser la question, c'est plutôt au représentant de la Ville. On est en train de prendre connaissance du Plan directeur de l'eau, on sait qu'il y a quand même une obligation que le Plan directeur de l'eau soit pris en considération dans la planification du territoire, vous dites que vous assumez un rôle de MRC comme agglomération, alors est-ce que vous pourriez nous faire un bref portrait de la façon dont vous avez abordé l'intégration des différents éléments, là, du Plan directeur de l'eau à votre planification territoriale?

30

M. FRANÇOIS TRUDEL :

35

Donc, effectivement, l'OBV a notamment participé... et parlant de consultation publique, on a tenu une consultation publique sur le premier projet de schéma. Règle générale, les MRC ne tiennent pas de consultation publique sur le premier projet, ils réservent ça au second, donc ça a permis notamment à l'OBV de déposer un mémoire, de nous faire part également de leurs orientations dans la gestion de l'urbanisation. Ils nous ont fait des recommandations effectivement sur la densification, le verdissement,

40

la déminéralisation de l'existant, hein, on est dans une... actuellement, là, dans une situation où 50 % du bassin est déjà urbanisé, et peut-être pas selon les standards d'urbanisation et de gestion de pluvial d'aujourd'hui. Donc, on en a tenu compte, là, dans le second projet.

5 Il y a également, là, au sein de l'OBV même, des représentants de la Ville de Québec qui y siègent, là, donc... Et puis, bien entendu, on a pris connaissance du Plan directeur de l'eau récemment adopté pour le bassin versant de la rivière Saint-Charles.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Écoutez, de ce que je me souviens sommairement, le Plan directeur de l'eau ciblait des plans d'intervention particuliers pour quatre cours d'eau, dans le Plan directeur de l'eau, évidemment il n'y avait pas la rivière Lorette. Moi, j'aimerais savoir les intentions de la Ville, parce que vous êtes intervenus pour ce qui est de donner un statut particulier de protection à la rivière Saint-Charles, vous avez fait un aménagement léger qui permet aux gens d'y avoir accès, au niveau public, j'aimerais savoir, 15 est-ce que vous avez dans vos cartons une proposition pour ce qui est de donner un statut de conservation particulier à la rivière Lorette?

20 **M. FRANÇOIS TRUDEL :**

En fait, pour le moment, non. Les analyses qu'on a eues puis qu'on a faites ré... pas récemment, mais de longue date aussi -- puis ça date également, là, du Plan vert, bleu, blanc -- n'identifiaient pas la rivière Lorette comme ayant justement une valeur écologique intrinsèque très forte; on a aussi beaucoup de problématiques d'accès. Donc, actuellement, le projet un peu structurant autour des 25 rivières, là, qui s'appelle : « Rêvons nos rivières », qui a été récemment lancé, puis on le voit dans le schéma, c'est plus des rivières comme la rivière Montmorency, Beauport, Saint-Charles et la rivière du Cap-Rouge. Donc, c'est sûr que, à l'intérieur de la rivière Saint-Charles, il y a eu beaucoup d'efforts de faits, mais justement, là, j'ai eu l'occasion, là, de discuter avec les collègues, là, du Service de la foresterie urbaine, et puis ça fait plusieurs années, là, qu'il y a cette problématique-là au sein de la 30 rivière Lorette, là, notamment d'accessibilité, d'accès; la plupart des rives ou pour la totalité sont privées ou privatisées. On ne dit pas qu'il n'y a pas d'intérêt, mais les efforts à déployer pour ça étaient également importants.

Puis l'autre chose également qu'on a vue, lorsqu'on fait des investissements sur une passerelle, 35 comme on a fait récemment sur la passerelle dans... sur la rivière Saint-Charles, ce genre d'aménagement récréotouristique là, avant d'investir, ça prend une certaine stabilité aussi de la rivière, là. On n'irait pas investir dans des équipements récréatifs ou donnant accès dans une rivière, là, qui a une hydrographie, là, un peu instable. Donc, c'est quelque chose qu'on regarde, mais depuis longtemps, ce n'est pas quelque... une rivière, là, qui est ciblée a priori, là, pour ce type d'investissement là ou de 40 mise en valeur.

LE PRÉSIDENT :

Là, on peut bien comprendre que la rivière Lorette, je veux dire, on ne pense pas à des aménagements ou à un statut qui serait similaire à celui de la Saint-Charles.

5

M. FRANÇOIS TRUDEL :

Hum hum.

10

LE PRÉSIDENT :

Je veux dire, on comprend qu'il y a des résidants, beaucoup de terrains privés, il y a une situation historique qui fait que l'urbanisation a passablement entouré, en quelque sorte, la rivière. Alors, c'est un peu ça la question, c'est que sans nécessairement en arriver à lui donner un statut récréatif comme la rivière Saint-Charles l'a actuellement, est-ce que la Ville a envisagé d'en arriver à peut-être lui donner un... comment dire, un statut de conservation, ce que je dirais, léger, là, de façon à pouvoir favoriser une meilleure renaturalisation de la rivière, essayer autant que possible de pérenniser en quelque sorte les ouvrages, l'intervention de 63 millions qui a été faite.

15

20

Alors, c'est un peu ça la question, c'est : est-ce qu'il y a dans vos cartons une façon ou une approche, en termes d'aménagement du territoire, qui permettrait de donner à la rivière un statut qui renchérirait en quelque sorte, là, aux interventions, là, qui sont prévues actuellement, là, pour corriger les problématiques de débordement? Alors, c'était ça un peu le...

25

M. FRANÇOIS TRUDEL :

Oui.

30

LE PRÉSIDENT :

... le fond de la question.

M. FRANÇOIS TRUDEL :

35

O.K. C'est sûr qu'on regarde puis... le projet lui-même, puis lorsque le projet va être fixé, je pense qu'il y a des opportunités, là, on parlait des bras de décharge de certains méandres, il y a peut-être des problèmes d'accessibilité ou ce genre de choses là, les acquisitions faites par la Ville, donc il y a des opportunités là-dessus aussi, les efforts qui vont être mis sur l'entretien du cours d'eau aussi.

40

En termes d'aménagement du territoire, lorsqu'on y va avec des affectations, soit de parc ou de

5 conservation, il faut faire attention, lorsqu'on est dans un terrain qui est privé, donc souvent on va demander un accord, là, pour ne pas trop restreindre, là, le propriétaire, donc on a cette problématique-là. Mais je pense que c'est quelque chose que, justement, avec le projet, qu'il va falloir accompagner. Quand le projet va être finalisé, là, je pense qu'on pourra y voir... y voir des opportunités; à tout le moins, on y voit de l'intérêt.

LE PRÉSIDENT :

10 En tout cas, vous y avez... vous l'avez indirectement touché -- on en a parlé cet après-midi, vous avez quand même acquis certaines propriétés le long de la rivière, est-ce qu'il y a une intégration éventuelle pour favoriser, comment dire, l'accès public à la rivière sur les éléments, là, qui sont de propriété de la Ville, dans votre planification?

M. GUY LALIBERTÉ :

15 Madame Babineau.

Mme LOUISE BABINEAU :

20 Alors oui, Monsieur le président, dans le fond, les endroits qui ont été acquis par la Municipalité, par l'agglomération, comme on l'a dit antérieurement, on a intégré la Vision de l'arbre, il y aura plantation d'arbres de façon très importante, et ça va devenir, on pourrait en faire des lieux publics. Pour le moment, ce n'est pas nécessairement un statut qui est actuel, mais ça pourrait très bien devenir un lieu public accessible en bordure du cours d'eau. Ce n'est pas des superficies comme le parc linéaire de
25 la rivière Saint-Charles, mais ça pourrait permettre de donner un certain accès et d'y faire un panneau d'interprétation qui viendrait expliquer le projet et la nature complète de ce projet.

LE PRÉSIDENT :

30 Est-ce que, dans vos interventions auprès des citoyens, est-ce que c'est des choses qui ont été soulevées, dire : favoriser un meilleur accès à la rivière, intégration aux propriétés de la Ville ou? Je veux dire, est-ce que c'est des idées de votre cru ou c'est venu de la part des citoyens?

M. GUY LALIBERTÉ :

35 Non, pas vraiment, de mémoire, puis on n'a pas eu cette remarque-là de la part des citoyens lorsqu'on les a informés, lorsqu'on les a rencontrés, O.K., à savoir, bon, accès à la rivière ou quoi que ce soit.

40 Madame Babineau, est-ce que...

Mme LOUISE BABINEAU :

5 Dans le cadre du premier projet qui avait été déposé en étude d'impact, où il y avait un remodelage des rives de la rivière Lorette, l'agglomération devenait propriétaire de la rive, alors c'est certain que l'élément parc linéaire ou portion, disons, accessibilité à un élément ou amener les gens en bordure d'un cours d'eau, hein, on le sait comme c'est important pour la population, c'est quelque chose qui avait été envisagé. Bon, ça, c'est une chose.

10 Et aussi, quand on a rencontré... on a rencontré l'OBV de la Capitale pour présenter le projet, l'OBV a invité l'ensemble des organismes environnementaux, on a fait la liste de leurs préoccupations -- si jamais vous avez un intérêt par rapport à ça, on pourrait vous la déposer -- c'est une rencontre qu'on a faite avec eux, alors ils étaient une trentaine de personnes, et puis on n'a pas eu cette demande-là, par contre, mais c'est sûr, les gens, bon, prenaient... avaient beaucoup d'informations à assimiler, puis aussi avaient des préoccupations différentes de celle-là.

15 **LE PRÉSIDENT :**

20 Bien, s'il vous plaît, madame Babineau, ça serait intéressant de le porter à la connaissance, je veux dire, les échanges avec l'OBV, là, à ce sujet-là.

Alors, peut-être rappeler aux gens que le registre est ouvert, alors c'est possible pour vous de vous inscrire pour poser des questions.

25 Alors, madame Charbonneau.

LA COMMISSAIRE :

30 Donc, vous parliez de déminéraliser les sites, c'est d'ailleurs dans votre Vision de l'arbre apparemment, où vous parlez de déminéralisation des sites pour augmenter le potentiel de plantation et de conversion d'espaces municipaux en îlots de fraîcheur. Est-ce qu'il est prévu de déminéraliser des sites dans le cadre du projet?

M. GUY LALIBERTÉ :

35 Oui, madame Charbonneau, il est prévu de déminéraliser des sites où... partout où, par exemple, là... donc, partout où on reprend des propriétés où, par exemple, il y a du pavage à enlever ou quoi que ce soit, oui. Je vais laisser madame Babineau là-dessus vous préciser exactement...

40

Mme LOUISE BABINEAU :

5 Alors, on a préparé seulement quelques éléments visuels pour vous permettre d'observer à quels endroits vont être intégrées les orientations de la Vision de l'arbre. Ça fait que, dans le fond, nos objectifs, pour les rappeler, c'est... les objectifs du plan Vision de l'arbre, c'est la protection, ce qui veut dire la protection lors des travaux, des travaux municipaux et des travaux sur terrains privés -- ça vise toujours municipal et privé --; la plantation, donc un objectif d'augmenter la canopée, dans le secteur des rivières c'est 27 %, l'objectif à atteindre est 30 %; et la déminéralisation lors de l'acquisition de propriétés.

10 Donc, dans le cadre du projet, l'agglomération va se porter acquéreur... bien, comme on avait parlé, d'un bras de décharge ainsi que d'une plaine de débordement, et le terrain qui est adjacent, il y a un milieu humide. Ce qui est intéressant, c'est qu'on vient compléter, hein, on a la rivière, le milieu humide, on va avoir la plaine de débordement, le bras de décharge, et on vient acquérir une grande partie du terrain, et dans ce terrain-là, on va faire une plantation massive. Donc, ça va être des arbres, parce que les arbres, on n'en plante pas nécessairement en bordure du littoral pour toutes les raisons d'embâcles et de débris végétaux et de problématiques déjà connues dans cette rivière-là, d'accumulation de débris végétaux par des troncs d'arbre dans le cours d'eau. Même s'il y a un programme mis en place, c'est... il faut être très vigilant par rapport à ça.

20 Et au niveau de la rue des Ronces -- encore la diapositive précédente -- alors, la rue des Ronces, c'est une rue qui a été étudiée, il y a eu des scénarios pour étudier cette rue-là pour savoir ce qu'on ferait. Elle est en noir, le trait noir. Donc, c'est une rue qui va être déminéralisée. On va changer le sens, il y a une partie de la rue qui va demeurer, et il y a 150 mètres de rue déminéralisée qui vont être plantés et ils vont être adjacents à la rivière, ça fait que ça commence à être intéressant, ça nous donne une meilleure superficie.

30 La prochaine diapo. Les deux... les propriétés qui sont dans la courbure, donc il y a le réaménagement de la courbure proche du pont du boulevard Hamel, et c'est un terrain qui était... qui a été acquis par la Ville pour le poste de pompage, et de part et d'autre, il y aura plantation d'arbres ainsi que les deux propriétés, des motels, pour lesquels là il pourrait y avoir un accès plus direct à la rivière à ce moment-là parce que la surface est beaucoup plus grande. Au niveau de la plaine de débordement attenante, dans la courbure aussi, dans le méandre de la rivière, bien toute la partie qui est en tramé noir va être plantée aussi. Donc, à chaque fois qu'on a la possibilité de planter des arbres en haut de talus, on va le faire.

40 Ça fait que ça, ça vient vous donner les numéros de lots sur lesquels les interventions vont être faites. Puis les avantages... Ça, c'est... on a évalué aussi la canopée à strictement parler sur la rive de la rivière Lorette, donc à la fois la canopée et la végétation basse, et ça donne cette représentation-là. La canopée, dans le fond, c'est un indice qui nous sert d'objectif, hein, c'est la cime des arbres au sol,

ça fait que ça permet d'observer qu'il y a quand même une bonne canopée de part et d'autre de la rivière Lorette.

LE PRÉSIDENT :

5

D'autres questions, madame Charbonneau?

LA COMMISSAIRE :

10

Oui. Pouvez-vous nous déposer la présentation?

Mme LOUISE BABINEAU :

15

Avec plaisir.

LA COMMISSAIRE :

20

Et j'aimerais savoir si, finalement, le projet va se traduire par une amélioration de l'IQBR ou pas, parce que dans certaines parties du rapport, il est marqué que ça se traduira par une amélioration de l'IQBR, et à un autre endroit, il est marqué que l'IQBR actuel est de 60.4 et que le projeté est de 58. Donc, j'aimerais savoir ce qu'il en est.

M. GUY LALIBERTÉ :

25

Je demanderais à monsieur Massicotte de répondre, s'il vous plaît.

M. BERNARD MASSICOTTE :

30

Oui, merci. Alors, au niveau de l'IQBR, ce que vous dites, c'est bien ce qu'on croit, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une grosse variation de l'IQBR, l'indice de qualité de la bande riveraine, par rapport à l'état actuel, avec le projet. Sauf que dans l'étude d'impact on précise bien qu'on sous-estime probablement les conditions avec projet, parce qu'on n'a pas tenu compte là-dedans des propriétés que la Ville ne peut pas promettre qu'elles seront végétalisées, pardon, parce que ce n'est pas des propriétés qui appartiennent à la Ville. Donc, on parle des propriétés privées et commerciales que la Ville s'engage à fournir des plans puis participer aux travaux de végétalisation, mais on n'a pas fait d'hypothèse sur le taux de participation.

35

LA COMMISSAIRE :

40

O.K. Mais cet IQBR-là, il a été calculé avec des arbres à maturité ou avec les arbres à l'état où

vous allez les planter? Parce qu'au début, vous ne plantez pas des arbres matures.

M. BERNARD MASSICOTTE :

5 L'IQBR a été calculé en tenant compte que ça serait des arbres matures, sauf qu'il y a très peu de plantation d'arbres comme telle dans la bande riveraine. Là, on parle seulement de la bande riveraine. Il y a d'autres terrains, comme madame Babineau disait, qui vont être acquis par... acquis, oui, par la Ville qui vont être boisés massivement, mais ce n'est pas dans la rive.

10 **LA COMMISSAIRE :**

Mais est-ce que vous pensez... C'est quoi la taille des arbres que vous pensez planter? Parce qu'on peut planter des tout petits arbres ou des arbres d'une certaine maturité au départ, donc ça peut prendre plus de temps pour atteindre la maturité et atteindre le niveau d'IQBR qui a été projeté. Quels sont vos plans à ce niveau-là?

M. BERNARD MASSICOTTE :

20 Je vais devoir renvoyer la balle à madame Babineau, sur la taille des arbres qui vont être plantés ou le...

LA COMMISSAIRE :

25 Vous nous reviendrez là-dessus?

M. GUY LALIBERTÉ :

Ce n'est pas déterminé pour l'instant, là, donc on peut vous revenir là-dessus.

30 **LA COMMISSAIRE :**

35 Merci. Et j'aimerais ça que le ministère puisse nous expliquer quand est-ce que c'est recommandé de faire un enrochement végétalisé et quand est-ce que c'est recommandé d'aller planter des arbres, et est-ce que dans certains cas l'arbre pourrait être considéré d'être planté ou recommandé dans la bande riveraine?

M. PASCAL MARCEAU :

40 Bien, je pense que c'est plus une question pour le ministère de l'Environnement.

LA COMMISSAIRE :

Alors, le ministère de l'Environnement.

5 **M. HERVÉ CHATAGNIER :**

Bien, de façon générale, on préconise une approche plus douce, c'est-à-dire le moins d'enrochement possible puis une plantation des végétaux le long des bandes riveraines. C'est à peu près ça.

10

LA COMMISSAIRE :

O.K. Quelle est l'importance du système racinaire dans la stabilisation des rives?

15 **M. HERVÉ CHATAGNIER :**

Il faudrait que je vous revienne là-dessus.

LA COMMISSAIRE :

20

Merci. Et pour quelle raison la Ville affirme qu'on ne... enfin, que l'arbre n'a pas sa place dans la bande riveraine et qu'il est mieux d'enrocher? Quel est le rationnel?

M. PIERRE PELLETIER :

25

Mais il faut bien comprendre que l'enrochement qu'on prévoit, c'est vraiment pour assurer la pérennité du mur, O.K. Le mur doit avoir une durée de vie de plusieurs dizaines d'années, il doit être fonctionnel à tout moment, surtout, là, évidemment lorsqu'il y a des événements de crue subite, alors c'est pour ça que l'enrochement est favorisé dans certains secteurs. On n'est... il n'y a pas beaucoup d'options. Partout où que les vitesses sont plus lentes dans les... sur certains tronçons, les techniques de génie végétal sont favorisées, elles sont présentées d'ailleurs dans l'étude d'impact.

30

Et pour ce qui des arbres matures dans la bande riveraine, où qu'il y a de l'écoulement, bien la rivière Lorette connaît quand même... transporte beaucoup de débris végétaux lors des crues, des troncs d'arbre et autres. Il y a quand même quelques événements qui sont survenus, là, d'embâcles de débris végétaux, alors on ne peut pas... ces arbres-là vont devenir matures et vont vraiment bloquer l'écoulement, alors on ne veut pas favoriser ce... augmenter le risque d'embâcles de débris végétaux en implantant des arbres.

40

LA COMMISSAIRE :

Mais j'essaie de comprendre, en fait, est-ce que vous suggérez que c'est mieux d'artificialiser toutes les rives?

5

M. PIERRE PELLETIER :

Non non non non. Mais je parle juste d'arbres matures, je veux dire, il y a d'autres options, là. Louise pourrait peut-être en parler, des différentes strates.

10

Mme LOUISE BABINEAU :

Alors, on a une présentation pour ça, où on a fait la synthèse de l'ensemble des interventions en lien avec la rive. Il ne faut pas penser que l'ensemble de la rivière Lorette, dans le tronçon des travaux, sera complètement enrochée. Il y a de très grands tronçons pour lesquels il n'y a pas d'intervention, comme tout dans le secteur de l'avenue Saint-Jean-Baptiste, il n'y a pas d'intervention, c'est un secteur où il y a des arbres à maturité, ça fait que c'est sûr qu'il y a...

15

Oui, ça fait que la présentation, c'est la présentation 36. Bien, je vais continuer. Alors, c'est ça, il y a des grands secteurs pour lesquels il n'y a pas d'enrochement. Il y a de l'enrochement quand c'est absolument nécessaire pour contrôler les problématiques d'érosion active parce qu'il y a un surcreusement par la base, hein, et ça, dans ce temps-là, bien il peut y avoir un décrochement. Ça fait que ça, on a vu apparaître des secteurs qui ont décroché. Mais, c'est sûr, ça se fait au fil des ans, mais aussi, ça met le sol à nu, donc ça continue à alimenter en termes de matières fines notre cours d'eau, ce qu'on ne souhaite pas faire. Ça fait que dans les endroits où le sol est à nu, il y a des photographies aussi dans l'étude d'impact, vous pouvez voir, là, c'est vraiment un surcreusement avec, en haut, seulement une partie végétée. C'est ça.

20

25

Ça fait que dans le fond, nos objectifs, c'est d'assurer la pérennité du mur; là où il y a des endroits végétalisés, c'est pour assurer la pérennité du mur, contrôler l'érosion, améliorer la qualité de l'eau aussi. Oui, vous allez me dire : « Les végétaux améliorent la qualité de l'eau », je suis tout à fait d'accord, hein. Utiliser les techniques de stabilisation les mieux adaptées aux conditions actuelles de la rivière Lorette et de ses rives. Donc, c'est pour ça qu'on a fait le lien entre la vitesse du courant, qui est à l'annexe 4, hein, de... et aussi l'étude qu'on a fait faire pour l'hydrogéomorphologie, en annexe 6, où ça vient nous dire exactement les conditions depuis 1963, en comparant des photographies aériennes, jusqu'à 2015, qu'est-ce qui s'est passé sur cette rivière-là.

30

35

Donc, le tableau vous permet de voir quel type... là, ça a l'air qu'on enroche la rivière au grand complet ou qu'on fait de la stabilisation, mais ce n'est pas le cas du tout, c'est seulement pour détailler les éléments. Donc, lorsque le mur est implanté à une distance qui est inférieure ou égale à cinq

40

mètres, il y a un enrochement jusqu'au talus, dans le fond, pour pouvoir protéger la pérennité. Bien entendu, on a notre empreinte aussi de 1.75. Quand la section est très mobile de la rivière, où on a observé depuis plusieurs années une mobilité, bien il y a un enrochement jusqu'à la ligne de deux ans. Quand la rive est verticale, dans un secteur très contraint, bien là c'est le secteur où la forme qui a été
5 identifiée, choisie, privilégiée, malheureusement c'est la palplanche qui nous demeure... et il va y avoir un enrochement à la base. Il y a quelques secteurs, il y a un secteur commercial où il y a un secteur de palplanches, mais il n'y a pas de la palplanche partout; il y a un secteur où on vous a montré antérieurement, avant le souper, là.

10 Après ça, quand... dans les seuils puis les fosses des bras de décharge, lorsqu'il y a beaucoup plus de mouvement, l'enrochement va se faire jusqu'au talus. Ça fait que ça, on le voit sur les cartes qui vont suivre après, mais je vais continuer là-dessus. Quand les pentes -- les rives des pentes sont dans une inclinaison deux dans un puis que la vitesse est inférieure ou égale ou... c'est ça, à un mètre par
15 seconde, on utilise le génie végétal; on va avoir des secteurs de lits de branches et de fagots. Même chose pour les plateaux, les talus extérieurs des plaines de débordement puis les fosses des bras de décharge, même chose, on va avoir génie végétal, lits de branches et fagots. On a aussi un croquis qui nous démontre l'ensemble des différentes techniques.

20 Dans les enrochements existants, il va y avoir une végétalisation du lit mineur jusqu'au haut de l'enrochement; il y a différentes techniques pour pouvoir faire ça, les techniques sont décrites aussi dans l'étude d'impact. Et lors de la reconfiguration des courbes, donc des méandres, des méandres qui sont sélectionnés pour ça, il va y avoir enrochement puis génie végétal puis plantation en haut de talus. Ça fait que c'est sûr qu'on ajoute aussi la plantation lorsqu'il y aura des plantations qui seront faites.

25 Ça fait qu'on peut voir sur les cartes qui suivent les endroits, dans le fond, où il... Oui. Bon, là, on est dans le secteur commercial, ce qui est intéressant de voir, c'est qu'il n'y en a pas. Alors là, dans le fond, il y a implantation du mur, mais il n'y a pas de zone d'enrochement à proprement parler, hein. Ça, c'est le mur. Puis après ça, quand on arrive dans le secteur, bien là ici, on a notre bras de décharge avec la plaine de débordement, l'enrochement est fait seulement au niveau du seuil, ici, puis de part et
30 d'autre. Il n'y a pas d'enrochement ici.

Bon, là, c'est un secteur contraint, hein, on est presque à la verticale, il y a un terrain de stationnement à l'arrière, c'est l'accès pour ce commerce-là, il y a très peu d'espace, ici c'est un secteur de palplanches. Ça, c'est la rue qu'on déminéralise, là, la rue des Ronces, puis ici il y a un tout petit mur
35 bétonné. Après, quand on continue, bien ça, c'est dans la partie du méandre -- j'ai de la misère à voir -- ça fait qu'enfin, bref, il n'y a pas de l'enrochement partout, c'est ce que je veux vous illustrer, c'est à certains endroits très bien ciblés, en fonction des contraintes du terrain.

40 La prochaine. Là, où il y a plus d'enrochements, c'est dans le secteur qui est ici, mais on ne voit pas très bien, au niveau de la visualisation, là, ça fait que c'est ça.

La prochaine. Je pense que c'est tout? C'est tout.

5 Alors ici, c'est les différentes techniques. -- Ce n'est pas vrai, il y en a d'autres. -- Ça fait que les différentes techniques sont illustrées sur ce graphique-là. On peut voir la plantation en haut de talus, les trois strates. Après ça, dans les pentes, comme on a dit tantôt, dans du deux dans un, on va avoir du fagot de branches et des arbustes, des matelas de branches aussi, qui est une autre technique, plus en partie, après ça des plantations de végétaux en multicellule dans l'enrochement, et après ça, quand on est plus pentu, bien une... de l'enrochement, quand on veut protéger notre mur anti-crue aussi, comme on l'a expliqué tantôt, puis à la base, encore là, végétalisation de l'enrochement. Ça fait que ce
10 graphique-là vous permet d'illustrer les différentes techniques qui vont être utilisées dans le cadre du projet. Mais, il ne faut pas penser que c'est enroché partout, la rivière est quand même... a quand même une belle canopée.

15 **LA COMMISSAIRE :**

Pouvez-vous nous déposer ce document, s'il vous plaît?

20 **Mme LOUISE BABINEAU :**

Cette présentation?

25 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

30 **Mme LOUISE BABINEAU :**

Avec plaisir.

35 **LA COMMISSAIRE :**

40 Et pouvez-vous rajouter à cette présentation ou au tableau le rationnel derrière les choix de solutions? Parce qu'en fait vous présentez : « Pour telle problématique, telle solution », on aimerait comprendre pourquoi cette solution-là et pourquoi ce n'est pas envisageable de planter des arbres ou de végétaliser davantage dans le cas où on a choisi des surfaces plus minéralisées. Et pouvez-vous également me déposer, parce que là vous dites que beaucoup de parties vertes arborées seront conservées, pouvez-vous nous élaborer sur les parties qui seront... bien nous signaler les parties qui seront conservées et nous signaler les techniques qui seront utilisées pendant les travaux et qui seraient à rajouter au devis des entrepreneurs pour vous assurer de la préservation du système racinaire des arbres de valeur ou matures. Merci.

Mme LOUISE BABINEAU :

Je m'excuse, je n'ai pas été capable de tout prendre en note ce que vous avez demandé.

5 **LA COMMISSAIRE :**

Donc, la présentation PowerPoint.

10 **Mme LOUISE BABINEAU :**

Oui, ça, ça va.

LA COMMISSAIRE :

15 Le rationnel derrière le choix des solutions, pour qu'on comprenne bien pourquoi vous avez choisi ces solutions et pourquoi vous n'avez pas pu utiliser des solutions...

Mme LOUISE BABINEAU :

20 Végétales.

LA COMMISSAIRE :

25 ... d'arborisation. Et puis les clauses qui seraient rajoutées au devis pour préserver les systèmes racinaires des arbres matures et en particulier des arbres de valeur qui ont été identifiés dans les différents secteurs. Merci.

LE PRÉSIDENT :

30 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Gheorghe Lupan, s'il vous plaît.

Alors, monsieur Lupan, bonsoir.

35 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
M. GHEORGHE LUPAN

M. GHEORGHE LUPAN :

40 Bonsoir. Gheorghe Lupan, copropriété Le Verlain. Ma première question... bien, en fait, je

voulais avoir une précision. Hier, il a été mentionné que dans le secteur de l'avenue Verlaine, il y avait de toute façon trois résidences qui étaient déjà inondées, donc je voulais juste apporter une petite précision. J'ai discuté il y a deux semaines avec le résidant de 1720, il m'a confirmé qu'il réside à cet emplacement depuis plus de 40 ans, il n'a jamais été inondé, et juste aujourd'hui, à 17 h 15, j'ai
5 rencontré le résidant de 1745 de l'avenue Verlaine, qui demeure depuis 81 dans le secteur, et il n'a connu aucune inondation. Et ma question est...

LE PRÉSIDENT :

10 Juste avant que vous procédiez à votre question, vous apportez un point qui est quand même important, là, puis que vous soulignez au regard, là, des affirmations du promoteur.

Est-ce que vous pourriez préciser un peu plus? Ce que je comprends, c'est que, statistiquement, les propriétés dont vous avez mentionnées seraient susceptibles d'être inondées, ça ne veut pas
15 nécessairement dire qu'elles l'ont été, là?

M. PIERRE PELLETIER :

20 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

C'est juste de préciser, là, je veux dire, au regard de l'affirmation ou de la compréhension qu'on a eue de la réponse, si vraiment c'est ce qu'on a compris, c'est-à-dire, est-ce que ces résidences-là ont
25 déjà été inondées ou sont susceptibles d'être inondées? Alors, pour le promoteur, nous préciser exactement l'élément, là.

M. PIERRE PELLETIER :

30 Bien, je peux peut-être faire une petite mise en contexte, parce qu'on a une présentation sur la rue Verlaine spécifiquement qui va peut-être répondre à plusieurs de vos questions. Bon, il faut comprendre que le... on a mentionné hier que dans le secteur de la rue Verlaine, le seuil d'inondation actuel est d'environ 70 mètres cubes/seconde; les premiers débordements en rive, ils sont d'environ 70
35 mètres cubes/seconde. Ce débit-là n'a sans doute jamais passé dans ce secteur-là, tout simplement parce qu'en amont de l'autoroute Henri-IV, les premiers débordements jusqu'en 2005 survenaient... le seuil d'inondation était environ à 50, 55... mais plus 50... 45, 50 mètres cubes/seconde, donc c'était très peu probable qu'il y ait un débit en haut de 60 mètres cubes/seconde peut-être qui passe dans ce secteur-là. Même Henri-IV, les ponts de l'autoroute Henri-IV étaient de l'ordre de 65 mètres
40 cubes/seconde comme capacité. Alors, il y avait... les conditions, jusqu'aux travaux d'urgence de 2013, faisaient en sorte que c'était peu probable qu'il arrive un débit de l'ordre de 60, 65 mètres

cubes/seconde. Toutes les informations qu'on reçoit de monsieur sont cohérentes avec nos observations, on comprend, c'est 70 mètres cubes/seconde les premiers seuils selon nos calculs, sauf que ce débit-là n'est sans doute jamais passé. Alors, on... C'est la précision que je voulais faire. Oui?

5 **M. GUY LALIBERTÉ :**

10 Mais il n'est jamais passé parce que c'était les zones en amont qui étaient inondées, O.K.? Et puis en plus, si vous permettez, là, que j'apporte une précision, en plus, les ponts étaient restrictifs, O.K., ce qui fait que les ponts créaient ni plus ni moins... laminaient ni plus ni moins la rivière pour empêcher justement que le débit qui est, entre parenthèses, normal de la rivière s'achemine jusqu'à l'avenue Verlaine. Vous comprenez? Donc, autrement dit, c'était les secteurs en amont qui étaient inondés, ce qui fait que vous n'aviez pas le débit qui, normalement, aurait dû être véhiculé par la rivière.

15 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, c'est complet?

20 **M. PIERRE PELLETIER :**

Bien, est-ce que je continue jusque... Oui? O.K. Tant qu'à y être, on va poursuivre l'information qu'on voulait transmettre par rapport à la rue Verlaine, je pense que ça va...

25 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous arrête.

30 **M. PIERRE PELLETIER :**

Oui?

35 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous donner l'occasion de le faire, puis d'ailleurs, vous avez encore d'autres points d'information complémentaires, en plus des usages permis, là, je veux dire, on le garde toujours à l'esprit, il n'y a pas de problème, mais on va permettre à monsieur Lupan, là, peut-être au regard des sujets qu'il veut aborder, lui permettre de poser la question, ce qui va... je veux dire, parce que l'objectif, c'est de répondre à la préoccupation de monsieur Lupan, là, en regard de la question qu'il va poser.

40 Alors, monsieur Lupan, votre première question.

M. GHEORGHE LUPAN :

5 Bien, en fait, ma première question, c'était justement de comprendre la divergence entre les faits qui ont été présentés. Donc, la réponse, je la trouve satisfaisante, et de là ça vient ma deuxième question.

10 Donc, autrement dit, si je comprends bien, vous avez dit qu'il y a eu des restrictions qui ont empêché l'eau d'avancer à plus grand débit dans notre secteur, et ces restrictions ont été diminuées depuis les travaux de 2013. Donc, j'aimerais savoir quel était l'impact pour le niveau d'eau dans notre secteur suite à ces travaux, est-ce qu'on serait en mesure d'avoir une carte qui nous présente les niveaux d'eau avant 2013 et à ce jour? Merci.

LE PRÉSIDENT :

15 Alors, monsieur Pelletier.

M. PIERRE PELLETIER :

20 Oui. Bien, ça va en plein dans l'esprit de notre présentation, là. Et aussi, hier, je n'ai peut-être pas été clair lors de ma réponse, mon intervention, mais oui on a regardé aussi des simulations hydrauliques pour le remplacement du pont Hamel Est, il va y avoir des... on va en discuter aussi dans la présentation.

25 Je veux aussi, c'est important pour la suite des choses, rappeler l'objectif du projet. L'objectif du projet, au point de vue protection civile, c'est d'assurer que le bâtiment principal des citoyens ne soit pas inondé au passage d'une crue 100 ans « climat futur » auquel on rajoute une protection de 30 centimètres, O.K., c'est vraiment l'objectif. C'est le niveau d'eau à la crue 100 ans « climat futur », plus 30 centimètres. Alors, c'est quand même un débit important qui... bien, qui, dans le cas de... en amont de l'autoroute Henri-IV est de 85 mètres cubes/seconde, on s'en souvient, et par contre, en aval
30 d'Henri-IV, il arrive le collecteur Sainte-Foy, qui est un très gros... un très gros collecteur, et on rajoute 3 mètres cubes/seconde, les apports qui arrivent du collecteur de Sainte-Foy juste juste en aval d'Henri-IV. Alors, toutes les simulations sont faites à 88 mètres cubes/seconde pour le secteur Verlaine.

35 On a estimé qu'entre les conditions actuelles à la crue 100 ans -- les conditions actuelles, ça veut dire les conditions avant 2005 -- et les... on avait une dizaine de mètres cubes de moins à cause des effets de laminage et de débordement. Ça fait que les conditions actuelles, les niveaux d'eau sont évalués... « conditions actuelles », je fais toujours référence au début de l'étude d'impact, donc avant les événements de 2013.

40 On va voir sur la prochaine diapo... Sur la prochaine diapo, qu'est-ce qu'on va voir, là, c'est des

5 profils, c'est le niveau des profils de la rivière Lorette, la ligne d'eau, O.K., pour différents PK, là, points kilométriques; on part du pont Masson puis on remonte d'environ 7, 800 mètres plus loin. Alors, on va voir trois profils qui correspondent... On va y arriver. O.K. Ça fait que juste *calculer* les explications. Ici, on a le pont du boulevard Masson, le pont du boulevard Hamel. Le fond, ici, c'est la rivière; le talweg, là, c'est le point bas de la rivière, c'est le lit de la rivière, si on veut, et on a les niveaux d'eau ici, en élévation, en mètres -- un carré, c'est un mètre -- et ici, on a les chaînages, c'est-à-dire le PK 0, c'est la rivière Saint-Charles, et on remonte vers l'amont.

10 O.K. On va y aller profil par profil, là. Le premier, c'est l'état actuel, un débit évalué à 78 mètres cubes/seconde. C'est tout documenté dans l'étude d'impact. Et si on regarde dans le secteur de la rue -- du pont du boulevard Hamel, on voit ici la perte de charge. Ici, ça correspond au soffite, là, O.K., c'est le dessus des poutres, on voit que c'est en charge, et on voit la différence de dénivelé entre l'aval et l'amont, qui est de l'ordre de 40 centimètres environ dans ces conditions-là. Et ça, c'est l'état de référence, si on veut, lorsqu'on a déposé l'étude d'impact, l'addenda de l'étude d'impact en juillet 2016, 15 on... ce qu'on appelle le projet actuel, là, si on veut, l'état de référence -- pas « l'état de référence », pardon, le projet comme tel, pardon, en considérant le pont élargi à 22 mètres ici, toujours, et la présence des murs anti-crue, qu'est-ce qui n'est pas indiqué ici, on passe 88 mètres cubes/seconde, ça fait que c'est une simulation faite à 10 mètres cubes/seconde de plus.

20 On voit le secteur Verlaine, c'est ici, c'est juste en amont du pont Hamel, on voit ici le rehaussement qu'on avait annoncé, qu'on avait décrit dans l'étude d'impact, qui est de 30 à 40 centimètres -- non, 30 à 35 centimètres, oui. Et je tiens à vous faire remarquer la perte de charge, qu'on a décrite aussi dans l'étude, qui est d'environ 50 centimètres ici, dû à la capacité du pont qui... Mais, comme on disait, on est... nous autres, dans... comment dire, initialement on prévoyait de gérer ça avec 25 le plan d'intervention intermunicipale, c'est-à-dire avec des mesures temporaires si jamais on dépassait 70 mètres cubes/seconde. Bon, on nous a demandé d'avoir des mesures d'immunisation permanentes, et c'est là que je tiens à rappeler le... l'objectif, là, du projet, c'est-à-dire c'est le niveau d'inondation plus 30 centimètres, O.K.? Ça, c'est important de garder ça à l'esprit, là.

30 Alors, on est... Est-ce que j'ai tout dit sur ces conditions-là? Dans ce secteur... Donc, à ce moment-là, avec ce rehaussement-là du niveau d'eau, on arrive avec les trois maisons qu'on discutait, qui sont plus basses, là, construites dans... il y a plusieurs dizaines d'années, qui seraient inondées, et pour le secteur des jumelés, on parle de six jumelés qui ont des... un niveau d'eau... bien, un niveau sur le terrain... bien, un potentiel d'inondation entre 0 et 7 centimètres, O.K., sans tenir compte du 30 35 centimètres supplémentaires, O.K.? Ça fait que, nous autres, si on dit qu'on vise une protection, là, de 100 ans plus 30 centimètres, bon, bien c'est... le mur est là pour assurer, le mur prévu est là pour assurer ce critère-là de conception qui est visé.

40 Alors, c'est pour ça que le mur est prévu partout, des murs de palplanches comme on voyait tantôt, et les murs de bois derrière les jumelés.

5 Maintenant, on a fait la simulation pour voir l'effet du boulevard... l'impact, là, sur les niveaux d'eau, de rélargir le pont du boulevard Hamel et de le rehausser. On l'a considéré environ à 19 mètres de large, qui est environ la ligne d'eau deux ans, la largeur de la ligne d'eau deux ans, et le rehausser, c'est-à-dire qu'il ne serait plus en charge, il ne viendrait pas sous pression, il aurait la capacité, avec les critères de Henri-IV et tous les autres ponts qu'on fait actuellement sur tous nos projets.

10 Alors -- juste revenir -- c'est la ligne bleue, on voit évidemment qu'il y a beaucoup moins de pertes de charge, la différence de charge est beaucoup moindre puisque le pont a la pleine capacité. Là, il y a un rabaissement des niveaux d'eau, sauf que quand on... dans le détail de ça, le rabaissement des niveaux d'eau fait en sorte que les six maisons -- les trois maisons encore les plus anciennes sont encore inondées, et dans le secteur des jumelés, on n'a pas notre... il n'y a plus de... comment dire, il n'y a plus d'inondation sur le terrain par le niveau d'eau strict, mais on n'a pas le 30 centimètres de revanche, de protection supplémentaire qui est notre critère. Alors le mur, avec nos critères, le mur doit demeurer en place, et c'est pour ça que c'est cette solution-là qui est présentée dans le projet. Le pont est... la configuration du pont est tout à fait tenue en compte dans nos modélisations. On comprend que... on arrive à faire un projet avec le... malgré qu'il n'a pas pleine capa... -- bien, « pas pleine capacité », il ne faut pas dire ça de même -- malgré le fait qu'il vienne en charge au passage de la crue 100 ans « climat futur ».

20 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci monsieur Pelletier. Merci, monsieur Lupan, pour vos questions. Madame Charbonneau.

25 **LA COMMISSAIRE :**

30 J'aimerais que vous m'expliquiez un peu mieux c'est quoi le rôle de la revanche. À la page 10, vous dites que la revanche n'est pas un surdimensionnement, qu'elle permet d'assurer le... de faire passer une crue centenaire malgré les incertitudes et non de garantir le passage d'une crue plus que centenaire, et dans un autre endroit du rapport, vous dites que cette revanche permet, en théorie, d'augmenter la protection à un débit de 93 mètres/seconde -- mètres cubes/seconde. Donc, qu'en est-il, est-ce que la revanche permet ou non d'assurer le passage d'une crue plus que centenaire?

35 **M. PIERRE PELLETTIER :**

40 La revanche, ce n'est pas le but de la revanche. La revanche, c'est pour... comment dire, tenir compte de l'ensemble des incertitudes qu'on a dans un projet-là comme celui-là. Il ne faut pas se le cacher, on a des incertitudes sur les relevés, sur les niveaux d'eau, sur l'hydrologie, et cetera, O.K.? C'est des règles de bonne pratique, d'avoir une revanche.

5 Par contre, c'est certain que les incertitudes ne vont pas aller toutes dans le même sens, c'est peu probable, disons, O.K.? Ça fait que c'est d'usage courant de vérifier la capacité... quelle capacité, quel débit qu'on peut passer avant débordement en utilisant pleinement la revanche. Ça fait que c'est ces vérifications-là qu'on a faites. On l'a fait... comment dire, quand on parle de... comme on l'a écrit dans l'étude d'impact, en considérant un 30 centimètres supplémentaires, on arrive à passer l'ouragan Rita sans débordement significatif, mais c'est une vérification. Mais la revanche, c'est l'incertitude reliée aux données, là, qu'on dispose.

10 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Et là, pour bien comprendre toute la notion d'incertitude, vous dites aussi que la probabilité, c'est de 18,2 % sur une crue de 50 ans qu'on arrive à dépasser ces modèles-là, donc on arrive à un épisode de niveau Rita. Ça veut dire, est-ce qu'on doit comprendre que, une année sur cinq, il y a un risque qu'on déborde?

15 **M. PIERRE PELLETIER :**

Non, mais c'est sur la durée de... oui, qu'on... bien, en moyenne, oui, mais c'est de la statistique, oui.

20 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Est-ce que...

25 **M. PIERRE PELLETIER :**

Mais « qu'on déborde », il faut faire attention, parce que Rita, c'est des très, très faibles débordements, on parle de centimètres, là, par-dessus le mur à certains endroits, là, avec...

30 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y a des plans de contingence qui seraient prévus dans cette mesure-là?

35 **M. PIERRE PELLETIER :**

Bien, c'est géré par le plan d'intervention intermunicipale, s'il y a des débordements. Il y a une étude de risques résiduels qui a été présentée aussi dans l'étude qui... où on étudie le passage et les zones inondées au passage d'une crue de 1 : 250 ans, alors on voit les zones inondées, c'est tout documenté dans nos études.

40

LA COMMISSAIRE :

5 Est-ce que vous avez regardé, dans le fond, la capacité de résilience des installations que vous avez mises? Dans le fond, est-ce que, par exemple, ça serait possible de surélever les murs par-dessus... est-ce que le mur que vous avez mis, il y a la capacité de rajouter quelques centimètres plus tard ou est-ce qu'il va falloir tout arracher l'infrastructure et tout recommencer s'il faut rajouter quelques centimètres?

M. PIERRE PELLETIER :

10 Nous, qu'est-ce qu'on a recommandé, parce qu'évidemment, comme on l'a mentionné à quelques reprises, on n'est pas en ingénierie de détail, O.K., mais on recommande que le mur soit conçu pour une pression hydraulique pour un niveau d'eau correspondant au niveau du passage de crue un dans mille ans. C'est les standards utilisés dans... au niveau de la sécurité des barrages, oui.
15 Structurellement, même s'il y avait un débordement important par-dessus le mur, il va résister à cette pression hydrostatique.

LA COMMISSAIRE :

20 Je comprends cette partie-là, mais ce que j'essaie de comprendre, c'est qu'il semble y avoir beaucoup d'incertitudes dans le modèle, on ne sait pas... c'est difficile d'estimer exactement, donc dans cette mesure-là, si jamais on s'apercevait, étant donné qu'une année sur cinq il se pourrait qu'il y ait des débordements, si jamais on s'apercevait avec le temps que l'infrastructure qui a été mise en place est débordée souvent, est-ce que l'infrastructure que vous proposez au niveau génie aurait la capacité
25 d'être surélevée ou est-ce qu'il faudrait remplacer et refaire les travaux sur les... en totalité sur les terres des citoyens ou est-ce qu'on pourrait faire une intervention simple et juste surélever le mur? Donc, avez-vous pensé à ça?

LE PRÉSIDENT :

30 Alors, la question courte c'est : est-ce que vous avez envisagé que l'ouvrage soit modulaire de façon à s'adapter à d'éventuelles crues qui seraient supérieures?

LA COMMISSAIRE :

35 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

40 Voilà.

M. PIERRE PELLETIER :

5 Pas dans le concept initial. Déjà qu'on travaille avec le 100 ans « climat futur », qui est une...
quelque part une certaine sécurité, O.K., et on rajoute 30 centimètres, on est quand même dans les
bonnes pratiques, là, très bonnes pratiques. Il y a très peu de municipalités qui travaillent avec le climat
futur, alors on est quand même dans... on suit les tendances, là, on est adapté à la vision à long terme
pour nos -- notre conception. Et, bien au point de vue structural, avec le mille ans, puis en structure on a
quand même des coefficients de sécurité importants, on est capable d'en prendre, là, quand même, là,
t'sais. Mais, on est...

10 Mais, pour répondre à votre question, non, on n'est pas... le design proposé ne tient pas compte
d'une possible rehausse. Mais il faudrait qu'il soit conçu pour ça, parce que là, si on fait... il faut vraiment
que ça soit conçu à l'origine pour ça, pour être capable de reprendre un autre huit pouces de charge,
supposons, ou autre.

LA COMMISSAIRE :

15 Donc, vous seriez obligés de refaire la totalité des travaux?

M. PIERRE PELLETIER :

20 Avec le concept proposé. C'est un concept, O.K.? Moi, je rappelle... je veux juste rappeler l'origine
de notre mandat. Notre mandat, c'est de développer un concept pour passer la crue 100 ans « climat
futur ». Le concept, est-ce que ça va être d'excaver la rivière, de rehausser des ponts ou de faire des
25 bassins de rétention ou de faire des plaines de débordement? On ne sait pas. On a un projet ambitieux,
c'est quand même passer de la crue 100 ans « climat futur » dans une zone urbanisée. C'est quand
même, comme je viens de dire, ambitieux comme projet. On est arrivé à une solution, et c'est ça, là, on
est... ce qui est une combinaison des différents éléments qu'on vient de nommer, là.

LA COMMISSAIRE :

30 Est-ce que le ministère est confortable avec la façon dont les prévisions « climat futur » ont été
faites, est-ce que ça vous paraît suffisant?

M. FRANÇOIS GODIN :

35 Oui, Madame la commissaire. Évidemment, c'est des bonnes pratiques d'y aller en climat futur,
c'est quelque chose qui... on innove. Dans la Politique de protection des rives, dans la cartographie des
zones inondables, la notion de « climat futur » n'a jamais été abordée. On commence, c'est tout
40 nouveau, mais ça fait partie des bonnes pratiques, et c'est en lien aussi avec l'Atlas hydroclimatique, là,

que... en fait, c'est le document, que je pourrais vous déposer, qui est toute la recherche, là, au niveau hydroclimatique du Québec méridional, tout l'aspect des changements climatiques. Donc oui, c'est effectivement, on est à l'aise d'inclure la notion de changements climatiques, donc de débit en climat futur, c'est effectivement un élément à tenir en compte.

5

Je pourrais vous... au niveau d'une synthèse de l'Atlas hydroclimatique, je pourrais... simplement pour vous dire que :

10

« La pointe des crues estivales et automnales sera plus élevée sur une large portion du Québec méridional. »

En fait, ça, c'est le sommaire pour les décideurs, avec un niveau de confiance quand même modéré, mais ça nous enlève sur le fait que, dans le futur, les crues pourraient être plus grandes que ce qu'on a présentement, donc le fait d'y aller en climat futur, c'est ce qu'on recommande, oui.

15

LE PRÉSIDENT :

Sécurité publique, vous vouliez rajouter un élément?

20

M. PASCAL MARCEAU :

Oui, je voulais juste ajouter que, à la différence de d'autres juridictions, il n'existe pas d'encadrement réglementaire ou légal sur la manière de construire un mur anti-crue ou une digue. Il y a des juridictions où c'est extrêmement encadré, ce n'est pas le cas au Québec, mais de notre point de vue, le fait qu'ils prennent une crue de récurrence mille ans pour une surverse et que la condition c'est que l'ouvrage doit rester stable, donc c'est-à-dire, c'est ce qui se fait pour les barrages, nous, on trouve que c'est extrêmement satisfaisant.

25

LE PRÉSIDENT :

30

Merci, monsieur Marceau. Alors, avant de donner la parole au promoteur pour les compléments d'information, j'inviterais madame Joelyn Lake, s'il vous plaît.

35

Mme JOELYN LAKE

Mme JOELYN LAKE :

Bonsoir.

40

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame Lake.

5 **Mme JOELYN LAKE :**

Je m'appelle Joelyn Lake. Cet après-midi, vous disiez être mandatés pour analyser le projet tel qu'il est actuellement, c'est ça?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

15 **Mme JOELYN LAKE :**

O.K. S'il y a une modification apportée au projet, exemple, tracé du mur, est-ce que le processus d'analyse du ministère de l'Environnement doit être repris...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Bon.

25 **Mme JOELYN LAKE :**

... avec de nouvelles audiences du BAPE?

LE PRÉSIDENT :

30 Bon. Alors nous, notre rôle, dans le cadre de la procédure d'autorisation d'un projet, on prend la responsabilité d'une étape pour conseiller le ministre du Développement durable dans sa prise de décision ou sa recommandation qu'il va proposer au Conseil des ministres. Si, éventuellement, après l'étape de la consultation publique, il y a des modifications au projet, ces éléments-là vont devoir relever de la responsabilité du ministère du Développement durable, qui lui, parallèlement aux consultations du Bureau d'audience publique, prépare sa propre analyse puis va en quelque sorte confectionner la
35 recommandation au ministre du Développement durable, avec le rapport du BAPE.

40 Alors, votre question c'est, je veux dire, évidemment elle est hypothétique, mais pour ce qui est des modifications éventuelles d'un projet après la consultation publique, ça va plutôt relever, à ma connaissance, du ministère du Développement durable et de la Direction des évaluations environnementales, mais monsieur Chatagnier pourrait peut-être nous le préciser.

M. HERVÉ CHATAGNIER :

5 Oui, effectivement, Monsieur le président, ça arrive souvent que le projet change en cours d'évaluation environnementale. D'ailleurs, le but des audiences ce soir est, entre autres, de voir s'il y a un moyen de bonifier le projet, être à l'écoute de la population, prendre en compte le rapport du BAPE. Et, lorsque le projet évolue dans le temps, bien le ministère en tient compte et peut poser des questions supplémentaires au promoteur pour s'assurer que les modifications soient acceptables.

10 Ensuite, par la suite, il y a le décret qui autorise ou refuse le projet, et suite à ça, il y a les plans et devis qui sont soumis au ministère pour autorisation, et dans le... notre rôle, à cette étape-là, c'est de s'assurer que c'est conforme à ce qui est prévu dans l'étude d'impact. Et, enfin, bien il arrive après que le décret et les plans et devis soient déposés, autorisés, que le promoteur, après quelques années, puisse demander une modification à son projet, et tout dépend de l'envergure de la modification demandée, on peut aller en modification de décret, il y a plusieurs options possibles.

15 **Mme JOELYN LAKE :**

Mon questionnement était, à ce sujet...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, juste...

25 **Mme JOELYN LAKE :**

Excusez.

LE PRÉSIDENT :

30 ... juste pour compléter, là. Donc, historiquement aussi, je veux dire, le fait que, je veux dire, il y a une recommandation du ministre au Conseil des ministres pour ce qui est de la réalisation du projet, historiquement il n'y a pas de mécanisme de prévu dans la procédure qui fait qu'un projet puisse éventuellement revenir en consultation publique via le Bureau d'audiences publiques, autrement que par le pouvoir discrétionnaire qui est donné au ministre via le mandat d'enquête 6.3. Mais c'est une
35 procédure qui est exceptionnelle puis qui n'est généralement pas employée.

40 Donc, évidemment, nous, dans l'éclairage qu'on va donner au ministre, il est fort possible qu'éventuellement le ministre puisse demander des informations puis de confirmer certains éléments, donc c'est... souvent, ce n'est pas nécessairement le projet tel qu'il a été présenté devant le public, compte tenu qu'il y a eu des réponses, des bonifications en cours de route, des modifications.

Après ça, ça relève, là, du ministre puis du ministère pour préparer la recommandation au ministre ou au Conseil des ministres. Alors, théoriquement, historiquement, il n'y a pas de mécanisme qui fait que le projet revient encore, là, à une consultation publique via le Bureau d'audiences publiques.

5 **Mme JOELYN LAKE :**

Parce qu'on dit qu'on va rencontrer les citoyens, il va y avoir une rencontre de prévue à l'automne.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais ça, ce n'est pas...

Mme JOELYN LAKE :

15 Le tout va être dans la canne, là.

LE PRÉSIDENT :

20 Oui, mais ça, ce n'est pas... ça ne relève pas de la responsabilité du Bureau d'audiences publiques, ça relève de la responsabilité du promoteur. Je veux dire, lui, il a pris un engagement de dire : « Je vais rencontrer les propriétaires individuellement puis je vais leur faire part des conditions de réalisation du projet en fonction des impacts éventuels sur leurs propriétés. » Mais ça, ça relève de la responsabilité du promoteur, il prend l'engagement de le faire, donc ça ne relève pas du Bureau d'audiences publiques d'encadrer le promoteur ou de s'assurer que lui, dans... je veux dire, que lui, je
25 veux dire, fasse le travail sur lequel il s'est engagé. Alors, par contre, le ministère du Développement durable, lui, je veux dire, dans son analyse, va pouvoir considérer si, oui ou non, tel que le promoteur a pris l'engagement de rencontrer les propriétaires, si ça a été réalisé ou non.

30 Donc, c'est fort possible dans l'analyse du ministère qu'il puisse contre-vérifier auprès du promoteur : « Vous vous êtes engagés à telle chose dans le cadre de l'audience publique, l'avez-vous fait? » Alors, c'est un peu ça. Mais ça ne revient pas nécessairement via, là, une consultation formelle via, là, le Bureau d'audiences publiques.

35 **Mme JOELYN LAKE :**

C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

40 Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît.

Mme JOELYN LAKE :

Non, j'en avais juste une.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci madame Lake. Alors, j'inviterais maintenant le promoteur qu'on puisse compléter l'information.

10 **M. GUY LALIBERTÉ :**

Donc, Monsieur le président, comme je vous mentionnais tout à l'heure, on voudrait vous présenter, on a... hier...

15 **LA COMMISSAIRE :**

On ne vous entend plus.

20 **M. GUY LALIBERTÉ :**

Je m'excuse. Hier, vous nous aviez demandé de vous fournir la liste des éléments ou d'aménagements qui pourraient être tolérés à l'intérieur de la portion résiduelle entre l'emprise du mur et puis la rivière, donc je demanderais à madame Babineau, là, de vous présenter, là, les quelques diapositives qu'elle a préparées.

25

Mme LOUISE BABINEAU :

30 Comme ce matin, monsieur Trudel a parlé de la Politique de protection des rives, le ministère, je vais passer vite par-dessus ça. Alors, on peut continuer. On avait fait une petite définition basée sur la politique. La seule chose que je voulais revenir, c'était sur... il y a des éléments encadrants au niveau des municipalités pour ce qui est de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Ce qui est important, c'est que les citoyens, les résidants, les commerçants aillent à leur municipalité au niveau de la gestion des permis pour bien s'assurer dans quel aspect réglementaire ils se retrouvent.

35

40 Alors, il y a le règlement R.A.V.Q. 88, qui est le Règlement de contrôle intérimaire, d'agglomération relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Puis pour la Ville de Québec aussi, il y a le règlement R.V.Q. 1400, d'harmonisation et d'urbanisme, notamment les articles 744 et 1223 qui nous parlent des usages, des constructions et des travaux qui sont autorisés, ainsi que dans la rive littorale, les plaines inondables, ce qui est interdit ou ce qui nécessite un

certificat d'autorisation.

5 Quels pourraient être des usages... Ah! Puis vous aviez posé une question, madame Charbonneau, relativement à le règlement sur les engrais, alors monsieur Trudel vous l'a déposé, mais pour le bénéfice de l'assistance, en fait, pour ce qui est des pesticides, c'est 300 mètres, hein, il n'y a pas de pesticides à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 mètres dans un bassin versant ou d'une prise d'eau, autour d'une prise d'eau, servant à des fins d'alimentation en eau potable. Puis quand on parle d'engrais et compost, c'est 30 mètres. Bon.

10 Les utilisations qui pourraient être, dans le fond, tolérées ou possibles en rive, entre la limite de l'emprise et la ligne des hautes eaux, ça serait des utilisations non permanentes qui peuvent être enlevées relativement facilement puis qui ne requièrent pas d'avoir... de faire des remblais, de faire des déblais, de faire des travaux de compactage et de mise à nu et de drainage du sol, en fait. Et il ne faudrait pas que ça arrive à travailler sur l'abattage des arbres, et il ne faudrait pas que ça utilise de la
15 machinerie importante.

20 Donc, à titre d'exemple, ce qu'on pourrait... c'est, dans le fond, ce sont des choses vraiment simples, là, qui font partie de la vie quotidienne : des tables, des chaises de parterre, des parasols, ce qu'on... finalement, ce qui contribue à notre qualité de vie puis à notre bien-être, qui sont des choses très simples, un foyer portatif, un système d'éclairage d'ambiance, une boîte de jardin. Quelqu'un a posé la question hier s'il y avait la possibilité de faire un potager, alors si c'est de la remise à nu de sol, ce n'est pas nécessairement la situation permise. Par contre, on pourrait faire un potager dans une boîte de jardin surélevée, avec des bacs de plantation individuels, qui permettrait finalement de ranger nos bacs quand la saison du potager est terminée. D'avoir une balançoire aussi sur roulettes, une tente de
25 camping si on a des visiteurs, des jeux pour enfants, que ça soit des filets de volley-ball, de badminton, différentes activités de loisir simples ainsi que des jeux de parterre.

LE PRÉSIDENT :

30 Alors, merci beaucoup. Pour ce qui est de l'ensemble des réglementations que vous avez mentionnées, est-ce que c'est possible de nous remettre également des copies des réglementations?

Mme LOUISE BABINEAU :

35 Certainement.

LE PRÉSIDENT:

40 S'il vous plaît. Deuxième élément, pour donner suite, là, à la question de madame Lake sur le fait que vous vous êtes engagés, là, à rencontrer les propriétaires cet automne, est-ce qu'il va y avoir...

est-ce que l'ensemble des consultations que vous allez avoir avec les propriétaires à l'automne, sur lesquelles vous nous aviez déjà discuté, est-ce que c'est... est-ce que ça va être rendu public, est-ce que vous allez en faire un compte rendu qui va être rendu public ou c'est toutes des rencontres à caractère privé que vous allez garder confidentielles?

5

M. GUY LALIBERTÉ :

Monsieur le président, il n'était pas prévu de rendre publiques ces consultations-là, compte tenu que, bon, on a le projet et puis là on va discuter autant des servitudes que des éléments qui peuvent être considérés comme confidentiels. Si certains éléments peuvent être rendus publics, je ne vois pas d'inconvénients à ça, là, mais sauf que vous comprenez que c'est quand même, là, des discussions individuelles avec chacun des citoyens, là.

10

LE PRÉSIDENT :

15

D'accord. Alors, les éléments d'information complémentaire que vous aviez à nous livrer, est-ce que vous avez autre chose?

M. GUY LALIBERTÉ :

20

Non, Monsieur le président, c'est complet.

LE PRÉSIDENT :

25

C'est réglé? Alors, d'accord. Alors, j'annonce que le registre est fermé, puis j'inviterais monsieur Lupan, s'il vous plaît, à venir poser ses questions.

M. GHEORGHE LUPAN

30

M. GHEORGHE LUPAN :

Rebonsoir.

35

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Lupan, rebonsoir.

40

M. GHEORGHE LUPAN :

5 J'ai une question concernant des... les cartes des zones inondables. En fait, si on comprend bien la situation dans laquelle se présente le projet actuellement et qui a été présenté durant les séances d'information avec la Ville de Québec, c'est qu'on fait des travaux en amont, il va y avoir un débit supérieur qui va être envoyé en aval dans notre secteur, ce qui rend le secteur inondable. Par la suite, il y a un mur qui se fait pour, en fait, pour contraindre -- pour rendre le secteur non inondable, mais les cartes finales qui vont être adoptées à la toute fin du projet, ça, c'est de la responsabilité du ministère de l'Environnement, et la Ville de Québec n'est pas en mesure de nous garantir si, à la fin du projet, on va être sortis vraiment du secteur inondable.

10 Ma question est : dans une telle situation, on comprend très bien qu'il va y avoir une baisse de valeur des maisons, il va y avoir de la difficulté à vendre les maisons, est-ce que la Ville de Québec prévoit des compensations pour les résidents?

LE PRÉSIDENT :

20 O.K. Puis peut-être même élargir un peu plus, là, le sujet que monsieur Lupan aborde. Je veux dire, est-ce que, bon, monsieur Lupan parle d'une éventuelle baisse de valeur des propriétés puis de la difficulté de les vendre, est-ce que les ouvrages, est-ce que ça a une incidence sur le compte de taxes, est-ce que vous avez fait une évaluation de l'influence que ça pourrait avoir sur la valeur de la maison, sur le compte de taxes, est-ce que ça peut éventuellement affecter ces valeurs-là?

M. GUY LALIBERTÉ :

25 Non, il n'y a pas eu d'analyses de faites là-dessus. Là, je n'ai pas malheureusement l'information à savoir, bon, c'est évident qu'on a répondu un peu à cette question-là hier, c'est le marché qui va ni plus ni moins guider la valeur future des propriétés en fonction aussi, là, des rôles d'évaluation, là, comme on mentionnait hier, qui vont être déposés dans les prochaines années, là. Mais je n'ai malheureusement pas... à ma connaissance, on n'a pas d'étude de faite à savoir, là, s'il va y avoir un impact du mur sur la valeur des propriétés.

LE PRÉSIDENT :

35 Alors, une autre question, monsieur Lupan?

M. GHEORGHE LUPAN :

40 Oui, une deuxième question, ça va être un petit peu dans le même sujet. Mais, en fait, comme je l'ai mentionné, notre demande d'audience publique était basée surtout sur la sécurité des résidents et la

5 sécurité des valeurs de leurs maisons, qu'est-ce que la Ville de Québec pourrait nous offrir dans un cas d'une situation imprévue où le mur cédera aux inondations, ou la rivière, dû au fait qu'il va y avoir plus d'eau, causera des dommages aux résidants dans toutes sortes de... toutes les possibilités? Est-ce que la Ville de Québec prévoit des mesures concrètes pour assurer la sécurité des personnes et de la valeur de leurs résidences suite à une inondation ou un autre dégât du genre?

LE PRÉSIDENT :

10 Alors, monsieur Laliberté.

M. GUY LALIBERTÉ :

Monsieur le président, je demanderais à monsieur Trudel de répondre à cette question.

15 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., ça relève plutôt de la responsabilité directement de la Ville? Monsieur Trudel.

20 **M. FRANÇOIS TRUDEL :**

Merci, Monsieur le président. Donc, c'est sûr que la Ville, là, il y a... je détecte, là, puis vous me corrigerez, là, deux questions. La première, qu'est-ce qui se passe durant le sinistre, ni plus ni moins, là, lorsque les murs éventuellement, là, s'il y a inondation, d'une part; et d'autre part, est-ce qu'il y aurait compensation financière, c'est à peu près ça?

25 Donc, dans un premier temps, grosso modo, bien la Ville de Québec a, bien sûr, mis en oeuvre un Plan de sécurité civile, elle a également, là, un Plan particulier d'intervention des inondations, et finalement, un plan plus opérationnel, là, de Plan d'intervention spécifique intermunicipal pour la rivière Lorette. Donc, si vous voulez plus de précisions, peut-être que monsieur Pigeon ici pourra vous en donner, sur l'application de ce plan-là puis qu'est-ce qui se passerait advenant un événement. Ça, c'est la première partie de la réponse.

35 La deuxième, les dédommagements en cas d'inondation ne sont pas de la responsabilité des villes. Les villes, c'est d'assurer un service de première ligne. Comme on le voit actuellement, c'est la responsabilité des gouvernements supérieurs, particulièrement du gouvernement du Québec. Donc, à ce moment-là, il y aurait sans doute des programmes, là, mis à en oeuvre, là, par le gouvernement.

LE PRÉSIDENT :

40 Pour la ministère de la Sécurité publique, je complète un peu. Bon, l'actualité nous rattrape, je

5 veux dire, on parle compensations, est-ce que dans le cadre des éventuelles compensations que le gouvernement pourrait fournir aux propriétaires qui seraient inondés, je veux dire, est-ce que c'est des programmes statutaires, est-ce que c'est des programmes ad hoc en fonction de l'événement? Quels sont les critères qui sont employés par le gouvernement pour ce qui est d'établir des programmes puis comment on fonctionne, là, pour... en termes de coûts, là? Alors, la parole est à vous, monsieur Marceau.

M. PASCAL MARCEAU :

10 Oui. Donc, il y a un Programme général d'aide financière en cas de sinistres qui est disponible sur le site du ministère de la Sécurité publique et qui définit un ensemble de critères. Pour les inondations qui sont en cours, l'information est sortie cet après-midi, je n'ai pas encore eu le temps de la vérifier, mais de ce que je comprends, c'est ce qu'on appelle un programme spécifique, c'est-à-dire qu'il va s'appliquer uniquement, en fait, pour cet événement-là, donc ça se peut, en fait, que par la suite on
15 reste avec le programme général. Là, c'est mon avis personnel, mais c'est probable, par exemple, vu que le montant a été... le montant de base d'aide financière est remonté de 159 000 à 200 000 \$, personnellement, je pense que ce montant-là va certainement passer après dans le programme général, mais il y a peut-être des dispositions spécifiques dans ce programme... dans ce programme spécifique qu'on ne retrouvera pas dans le programme général.

20 Donc, je ne sais pas si ça répond à peu près à votre question?

LE PRÉSIDENT :

25 Oui. Bien, disons, pour l'actualité, ce que je comprends, c'est que c'est ad hoc?

M. PASCAL MARCEAU :

30 Oui. C'est...

LE PRÉSIDENT :

Autrement, vous avez un programme statutaire...

35 **M. PASCAL MARCEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5 ... qui est légèrement différent, avec des critères différents. Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu les critères sur lesquels se base la Sécurité publique pour indemniser les gens qui seraient éventuellement affectés, là, par une inondation?

M. PASCAL MARCEAU :

10 Oui, bien déjà, en fait, c'est uniquement... c'est uniquement ce qu'on considère les risques qu'on appelle « les résidences principales », c'est-à-dire que tout ce qui est résidence secondaire, chalet, et cetera, est exclu. Tout ce qui est bâtiment accessoire est exclu aussi, genre spa, piscine, cabanon est exclu. Puis après, il y a un ensemble de montants qui sont admissibles et qui... enfin, qui sont définis pour, par exemple, tout ce qui est mobilier. Donc, une télévision, vous avez... c'est tant de dollars qu'on vous versera, puis vous avez droit à une télévision. C'est très détaillé, hein, vous en avez plusieurs pages, hein, on va jusqu'au grille-pain, par exemple, mais vous avez vraiment toute la liste, et puis on se réfère à ça, quoi.

LE PRÉSIDENT :

20 Les critères doivent être disponibles sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique?

M. PASCAL MARCEAU :

25 Oui, tout à fait. Oui.

LE PRÉSIDENT :

30 D'accord. Je reviens à la Ville. Vous dites qu'il y aurait peut-être des informations complémentaires qu'un de vos collègues pourrait fournir, de façon spécifique, quant à l'intervention de la Ville? Si vous voulez venir prendre place au micro, s'il vous plaît.

M. CLAUDE PIGEON :

35 Bonsoir, Monsieur le président. En fait, pour vous documenter au niveau de la sécurité civile de la ville, on a un Plan de sécurité civile qui est disponible sur le site Internet, qui est disponible à tous, qui vient encadrer la réponse de la Ville lors de sinistres. Maintenant, ça encadre aussi toute la façon dont les gens dans l'organisation vont être formés et puis tous les exercices qui vont faire en sorte qu'on va devenir de plus en plus habilités à pouvoir répondre à certains sinistres puis avoir une meilleure réponse à partir de notre organisation.

40

5 En complément, il y a une demande aussi, c'est l'apport du citoyen qui est mis en valeur, sur lequel on s'attend qu'il y a une prise en charge de responsabilité. La Ville ne peut pas répondre à tout, puis dans ce contexte-là, le citoyen a à se préparer, et puis ça contient toute l'information pertinente. Sans aller dans le détail, puis je me ramène à ce moment-là au plan intermunicipal de la rivière Lorette, à l'intérieur du document, on encadre l'ensemble de l'information pour assurer dans nos intervenants les gens qui ont moins d'expérience, si on veut, dans la gestion d'événements; le personnel change, on fait affaire avec différents organismes qui viennent nous supporter. On a l'ensemble de l'information qui nous permet de comprendre la dynamique particulière en lien avec cette rivière-là.

10 Dans l'information, quand on vous dit qu'on recense les points particuliers, bien c'est au niveau des niveaux d'alerte dans lesquels on fixe... qui ont été identifiés, dans lesquels on peut se référer; l'historique aussi des crues qui sont arrivées antérieurement, avec les impacts; les différents ouvrages qui sont mis en place pour nous permettre de nous guider à partir d'instrumentation installée sur l'ensemble de la rivière avec les bassins de rétention, il y a des caméras qui sont installées, tout ça nous permet de faire une vigie très efficace. En surplus, on a un contrat avec une firme spécialisée en hydrologie qui nous fournit des conditions qui peuvent prévaloir s'il y avait un temps orageux spécifique, avec des crues importantes, qui vient nous guider, nous mettre en alerte. Puis, en complément, évidemment comme il y a beaucoup d'intervenants à l'intérieur du suivi de la rivière, puis s'il arrivait une situation d'exception, il faut s'assurer d'avoir une bonne coordination puis savoir avec qui on fait affaire.

20 Dans ce contexte-là, on recense tous nos intervenants, puis un des intervenants privilégiés avec lequel on travaille depuis plusieurs années, c'est la Ville de L'Ancienne-Lorette puis les gens opérationnels terrain. Puis monsieur... monsieur Rousseau, je m'excuse, peut vous en témoigner, au fil du temps on tisse des liens très serrés, nos intervenants de première ligne puis l'organisation est mise à profit dès l'instant où est-ce qu'on constate qu'il y a un risque particulier qui peut se présenter. Ce document-là recense toute cette information-là précise, les coordonnées téléphoniques, le schéma de communication et puis l'ordre dans lequel on va transmettre l'information.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense d'ailleurs qu'on a demandé qu'il soit déposé, hein, ce document-là? Donc, il serait dans la référence.

35 **M. CLAUDE PIGEON :**

Je crois qu'il a déjà été présenté.

LE PRÉSIDENT :

40 Oui.

M. CLAUDE PIGEON :

On va vérifier, de toute façon, il n'y a pas de problème.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Pour ce qui est du plan d'urgence que vous nous avez présenté en premier, là, le document original...

10 **M. CLAUDE PIGEON :**

Oui, le Plan de sécurité civile de la Ville de Québec.

15 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Dernière mise à jour?

M. CLAUDE PIGEON :

20 Elle date de 2015.

LE PRÉSIDENT :

2015? D'accord. Sécurité publique, monsieur Marceau.

25

M. PASCAL MARCEAU :

Oui, j'aurais voulu revenir sur la question de monsieur, en fait, concernant l'impact du mur sur les valeurs des bâtiments. Je pense qu'un moyen de l'approcher aussi, c'est déjà de se poser la question : est-ce que les inondations qu'il y a eu en 2005 et 2013 ont eu un impact déjà sur la valeur? Donc, parce que s'il y avait peu ou pas d'impact, on peut se poser la question si le mur produira un impact vers le plus si les inondations n'ont pas produit un impact vers le bas. Donc, il y a un moyen assez simple, à mon avis, de faire ça, c'est de prendre les résidences qui sont dans la zone inondée, que ce soit la zone à risque d'inondation ou la zone réglementée, regarder leur valeur au rôle foncier en 2004 versus aujourd'hui en 2007, et de faire la comparaison avec un témoin, qui sont les résidences du même secteur, mais en dehors de cette zone. Donc, ça donnera déjà un indicateur, est-ce que les inondations ont affecté la valeur. Parce que je pense que c'est aussi une question que se posent les citoyens.

35

Puis il y a une autre question par rapport au mur qu'on n'a pas parlé, mais, à mon avis, qui est importante, c'est une fois que le mur va être en place, je pense aussi qu'il y a des citoyens qui se posent

40

5 la question à savoir : est-ce qu'on sera encore considéré en zone inondable, au point de vue réglementaire? Est-ce qu'on sera dans une zone réglementée ou est-ce que ce sera une zone qui ne sera plus réglementée? Sous-entendu : est-ce que ce zonage peut avoir un impact sur la valeur foncière et, accessoirement, sur les possibilités de construction ou de modification, puisqu'on a compris que quand on est dans une zone 0-20 ans, on est beaucoup plus restreint.

Donc, par rapport à ça, je voulais savoir si le promoteur avait déjà une idée ou une orientation à savoir quel zonage il souhaiterait derrière le mur, en fait?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je pense qu'on va devoir plutôt adresser la question à monsieur Trudel en arrière, là.

15 Alors, écoutez, simplement pour conclure, est-ce qu'il serait possible de nous communiquer l'adresse Internet où on peut avoir accès au Plan sécurité civile dont vous avez fait référence? Il suffit simplement de nous envoyer un courriel via votre personne ressource, puis nous, on va simplement la rendre disponible.

20 **M. CLAUDE PIGEON :**

Sans aucun problème.

LE PRÉSIDENT :

25 Puis on va prendre la balle au bond, monsieur Marceau alimente notre réflexion. Ville de Québec, Ville de L'Ancienne-Lorette, au regard des événements antérieurs, est-ce qu'il y a eu un constat que ça a affecté la valeur des maisons, est-ce qu'en termes d'échange vous avez eu un portrait quant à l'impact que les événements antérieurs ont eu, là, sur les valeurs des maisons qui ont subi les événements?

30 **M. FRANÇOIS TRUDEL :**

En fait, ce qu'on...

35 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour monsieur Trudel.

M. FRANÇOIS TRUDEL :

40 Oui. En fait, ce qu'on a eu, puis de façon, là, je dirais préliminaire, là, de la part des gens de

5 l'évaluation, il n'y a pas eu de modification significative de la valeur des maisons suite aux événements, là, donc les taux se vendaient de façon similaire également, donc... Et pour pouvoir comparer ça, là, c'est un petit peu plus complexe, là, ça prend ce qu'on appelle des unités de voisinage, là, on ne peut pas juste prendre des unités similaires, il y a quand même un certain avantage à demeurer à proximité d'une rivière, là, qui se paie justement dans le prix. Donc, il faut prendre des ventes à l'intérieur de cette unité de voisinage là, on ne peut pas les comparer tout simplement avec d'autres maisons à L'Ancienne-Lorette ou, à l'inverse, d'autres maisons qui seraient situées le long d'une autre rivière qui ne connaît pas des épisodes comme ça. Donc, c'est vraiment une analyse de ce type-là, mais il n'y a pas de baisses qui ont été observées.

10 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Là, la réponse que vous donnez, c'est sur une base empirique, sur la base d'observations que vous avez faites ou vous avez détaillé l'étude -- vous avez rationalisé, là, cette réflexion-là en faisant une étude vraiment documentée?

M. FRANÇOIS TRUDEL :

20 En fait, bien c'est sur le nombre de ventes, et il n'y a pas eu beaucoup de ventes, là, j'ai de mémoire moins de trois ventes, et il n'y a pas eu de baisse significative par rapport au rôle antérieur.

LE PRÉSIDENT:

25 Alors, avant de vous céder la parole, monsieur Marceau, je vais demander la même question, là, aux gens de L'Ancienne-Lorette.

Alors, de votre côté, est-ce que vous avez pu constater si les événements antérieurs, là, ont affecté la valeur des maisons?

30 **M. ANDRÉ ROUSSEAU :**

Oui. Bien, en fait, aucun chiffre à l'appui, puis on n'a pas fait de vérification, selon par contre mon observation, la durée de vente est très, très, très longue, et selon les informations que j'ai eues -- et pas de chiffres à l'appui -- à la baisse aussi. Ça veut dire que les gens qui pensaient vendre leur propriété une certaine valeur n'ont pas réussi à les vendre à ce prix-là, ça veut dire que... Je pourrais vérifier, c'est facile à faire.

LE PRÉSIDENT:

40 S'il vous plaît. Monsieur Marceau.

M. PASCAL MARCEAU :

5 Oui, c'est juste pour apporter une précision. Je comprends qu'une maison qui est située le long
d'un cours d'eau a une plus-value, toutefois, dans la zone inondable, il y en a beaucoup qui ne sont pas
le long de la rivière et qui sont en zone inondable. Donc, par rapport à des résidences de type identique
mais qui ne sont pas dans la zone inondable, la comparaison peut se faire. Après, c'est souvent quelque
10 chose qu'on entend, qu'on nous dit... on nous dit qu'il y a des affectations, que ça baisse, et cetera.
Après, quand on demande des preuves à l'appui, c'est beaucoup moins fréquent. Donc moi, je pense
que l'exercice est pertinent à faire, de documenter ça.

15 Et quand on dit qu'il n'y a eu que trois ventes, est-ce que c'est juste dans les résidences qui sont
le long du cours d'eau, peut-être? Je pense que si on inclut toute la zone depuis 2003 jusqu'à
aujourd'hui, ça fait 13 ans, je pense qu'il y en a plus que ça.

LE PRÉSIDENT:

20 D'accord. Alors, je pense qu'on attend quand même un complément d'information, là, de la part
de la Ville de L'Ancienne-Lorette, qui pourrait être un petit peu plus documenté.

25 Autrement, pour ce qui est des aspects de zonage, pour les maisons qui ont été touchées ou en
fonction, plutôt, des ouvrages puis des impacts éventuels qui seraient... en tout cas, qui seraient
peut-être pondérés, là, en regard, là, de la prétention de l'efficacité de l'ouvrage, là, est-ce qu'il y a une
approche de réviser en quelque sorte le zonage, là, autour de la rivière Lorette de façon à mieux cerner
exactement, là, les usages puis ce qui pourrait être développé, autorisé? Alors, pour la Ville de Québec.

M. FRANÇOIS TRUDEL :

30 Donc, bien c'est sûr que le premier geste, ça va être de revoir les cotes de crue, là. Donc, suite
au dépôt et à l'autorisation... en fait, suite à l'autorisation du gouvernement, là, on a... on s'est donné...
puis par décret, on a convenu avec le gouvernement qu'on se donnait 48 mois pour adopter de
nouvelles cotes de crue. Donc là, on va voir, là, donc c'est un engagement formel, elles vont être
révisées. Je ne peux pas ce soir, pour tel, tel cas, m'avancer là-dessus, mais c'est un engagement
formel, à la fois par décret et à la fois, là, dans le second projet de schéma d'aménagement. Donc ça,
c'est la première chose qui va être importante.

35 Quant aux modifications mêmes, c'est un secteur qui est grandement urbanisé, là, donc il n'y a
pas de modifications à proprement parler. Du côté résidentiel, relativement basse densité, là, on pourrait
analyser un peu plus finement, là, mais il n'y a pas de changement de vocation majeur ou de
changement d'affectation majeur de prévu à cet effet.

5 Quand... on a fait quand même... en regardant le projet, là, on a comme fait une première analyse, là, préliminaire, là, des impacts que ça pourrait avoir. Comme la plupart du temps le mur est à la rive ou dans la rive, donc déjà la réglementation municipale vient fortement limiter l'utilisation, mais quant à la localisation ou à la relocalisation de bâtiments accessoires, il n'y a pas de contraintes, là, qu'on a vues, là, a priori.

LE PRÉSIDENT :

10 Merci, monsieur Trudel. Madame Charbonneau.

LA COMMISSAIRE :

15 J'aimerais ça que vous nous parliez un petit peu davantage des risques résiduels par rapport aux murs pour qu'on comprenne bien c'est quoi qu'il reste comme risques. Vous dites, par rapport aux murs anti-crue en bois qui seront installés chez les citoyens, qu'il y a un manque de retour d'expérience. Est-ce que -- c'est écrit dans une partie de votre rapport, je pourrai vous le citer -- est-ce que vous avez... est-ce qu'il y a quand même eu des expériences avec ces murs-là, est-ce qu'ils ont été installés quelque part?

20 **M. GUY LALIBERTÉ :**

Monsieur Pelletier.

25 **M. PIERRE PELLETIER :**

30 Oui. On n'a pas de retour d'expérience sur des murs anti-crue spécifiquement comparables. Par contre, le principe de poutrelles de bois glissées entre des pieux, c'est grandement utilisé depuis des dizaines et des dizaines d'années dans des barrages pour fermer des vannes, les pertuis, O.K., c'est vraiment... et ça répond à des pressions d'eau beaucoup plus grandes que va subir le mur. Ça fait que le principe... comment dire, on ne peut pas dire qu'on a un retour d'expérience sur un mur anti-crue exactement de la même conception, sauf que le principe pour retenir des eaux avec des poutres de bois, c'est utilisé dans d'autres domaines amplement.

35 **LA COMMISSAIRE :**

40 O.K. Puis encore pour faire du pouce par rapport à ce que disait le citoyen, est-ce que vous avez évalué tous les risques chez tous les citoyens, donc en particulier sur la zone encore plus en aval, est-ce qu'il y a eu une évaluation des risques par rapport au projet? Je comprends que vous augmentez la capacité hydraulique de la rivière, est-ce que ça risque d'apporter des inondations dans l'embouchure de la rivière Saint-Charles?

M. PIERRE PELLETIER :

5 Pour ce qui est de la rivière Saint-Charles, les crues sont... on a étudié ça dans le... comment dire, dans l'étude d'impact, pardon, et les crues ne sont pas du tout synchronisées. La rivière Saint-Charles est un très grand bassin versant qui répond sur plusieurs jours lors des événements de fonte des neiges, entre autres, ou des crues de longue durée, alors que la rivière Lorette va réagir en quelques heures. Bien, « quelques heures », lors des orages de crue, mais peut-être en une journée maximum. Alors, la synchronicité des rivières est peu probable, que les deux pointes de crue soient synchronisées.

10 Par contre, toujours selon un principe de précaution, on a quand même considéré à la condition limite, le projet est conçu avec la rivière Saint-Charles à un niveau 100 ans, O.K., on a imposé un niveau très élevé, ça influence essentiellement le tronçon entre le boulevard Masson et le boulevard Hamel, mais l'influence de la rivière Saint-Charles se limite là, étant donné, comme on dit, dans le concept qu'on a développé, le pont vient en charge, et c'est un peu le pont qui prend le contrôle des niveaux d'eau en amont, ça fait que la rivière Saint-Charles n'a pas de... n'a plus d'influence à ce moment-là. Mais on est... oui, il y a une analyse complète faite dans... par rapport à ce sujet-là, puis on est... Ça fait que, oui, ça a été considéré.

20 Pour ce qui est du risque résiduel, on a publié le risque, les zones inondées, et cetera, au passage d'une crue de 1 : 250 ans, et la Ville de Québec a pris l'engagement d'étudier... de compléter ses études de risques résiduels, exemple, du bris de barrage ou autre -- pas de barrage, pardon, là, le prix d'un panneau, d'un manquement d'un des... d'un morceau du mur, ça va être fait lors de l'ingénierie détaillée. Lorsque la position, tout, tout va être finalisé, qu'on va avoir le vrai comportement du mur, la vraie hauteur finale, et cetera, pour... ça va être étudié, la Ville de Québec a déjà pris l'engagement à ce sujet-là.

LA COMMISSAIRE :

30 Pouvez-vous nous déposer l'étude par rapport à la confluence de la rivière Saint-Charles?

M. PIERRE PELLETIER :

35 C'est déjà... je vais...

M. GUY LALIBERTÉ :

40 C'est déjà dans l'étude d'impact.

M. PIERRE PELLETIER :

C'est déjà dans l'étude d'impact, il me semble, j'ai un petit papier. Ça ne sera pas long.

5 **LE PRÉSIDENT :**

C'est beau, simplement nous donner la référence, puis on complétera éventuellement notre questionnement par écrit.

10 **M. PIERRE PELLETIER :**

O.K.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lupan?

M. GHEORGHE LUPAN :

20 Est-ce que je pourrais continuer avec des questions ou c'est...

LE PRÉSIDENT :

25 Je vous en permets encore une, parce que c'est vous qui allez conclure le volet « citoyens ».

25

M. GHEORGHE LUPAN :

30 Merci. Dans la rencontre d'hier, il a été mentionné que la Municipalité offre des fiches avec des cartes des zones à risque lorsque les acquéreurs, ils font la demande. En fait, je tiens à préciser que selon les informations des propriétaires de la copropriété, ni en 2010 ni jusqu'à aujourd'hui, aucune de ces cartes n'a pas été remise à quelqu'un qui a acheté la maison. Personnellement, lors de l'achat de ma maison en 2013, j'ai contacté la Ville, des résidents en 2015, 2016 également ont contacté la Ville, et ils n'ont jamais eu une référence qui mentionnait que la copropriété, oui, elle ne fait pas partie des zones inondables, mais elle fait partie d'une carte qui est à risque. Donc, ma question c'est de savoir s'il existe une procédure pour délivrer ces cartes à risque aux acheteurs, puis s'il en existe une, pourquoi elle n'était pas respectée?

35

LE PRÉSIDENT :

40 Alors, monsieur Trudel.

M. FRANÇOIS TRUDEL :

5 Oui, tout à fait. Donc, effectivement, cette information est rendue publique et accessible aux citoyens sur la carte interactive Internet, là, donc pas besoin de faire une demande spécifique, on se rend sur la carte dans la section « zonage » et on clique tout simplement sur « zones à risque d'inondation, zones inondables », et à partir de là, on peut cliquer sur une propriété puis on voit la fiche de propriété, si elle est affectée réglementairement 0-20 ans, 20-100 ans, donc une zone inondable ou une zone à risque d'inondation.

10 Je ne pourrais pas m'aventurer sur les cas spécifiques puis qu'est-ce qui a été demandé exactement à la Ville ou à qui, mais lors de demande de permis, ça, c'est clair, les gens sont avisés de ça, on leur remet également un... une décharge comme quoi les gens ont été avisés qu'ils se situent dans un secteur qui est susceptible d'avoir des inondations, et ça, ça se fait depuis novembre 2014.

15 **LE PRÉSIDENT :**

20 Peut-être compléter, je veux dire, on a discuté en commission avec les analystes, là, de cette information-là que vous communiquez aux citoyens pour ce qui est du risque que représente, là, l'achat de la résidence qui pourrait potentiellement, là, être affectée par une inondation, puis, bon, vous nous répondez dans un premier temps, vous dites : « Écoutez, l'information est disponible, il suffit d'aller la chercher sur la carte », mais il y a-tu une mention spécifique lorsque quelqu'un enregistre sa propriété qui fait qu'on l'informe que l'information est disponible, de façon à ce qu'il puisse aller consulter la carte en question?

25 Deuxième cas, pour ce qui est du cas spécifique de l'avenue Verlaine, je veux dire, est-ce que ça serait possible que, je veux dire -- vous n'êtes pas autoconstructeur, monsieur Lupan?

30 **M. GHEORGHE LUPAN :**

Non.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux dire, c'est un entrepreneur qui a construit la maison puis à qui vous l'avez achetée.

40 Alors, est-ce que c'est possible qu'un entrepreneur qui prend... qui achète le terrain, qu'il construit, je veux dire, ait eu l'information, mais que lui ne l'ait pas relayée nécessairement aux acheteurs?

M. FRANÇOIS TRUDEL :

5 Je vais répondre à la première partie de votre question, Monsieur le président. Donc, ce n'est pas lors d'une vente, donc ce n'est pas lors d'une transaction immobilière, ce n'est pas lors d'une transaction immobilière que la Ville est interpellée et va remettre l'information, c'est lors d'un contact pour l'émission d'un permis, que ce soit un permis de construction, permis de rénovation, un permis d'une construction accessoire, un certificat, donc c'est à ce moment-là que, je dirais, l'interaction provoquée, là, est faite sur le citoyen.

10 Je ne le sais pas si, du côté du notaire, c'est une pratique qui est maintenant courante, ou de l'arpenteur, donc ça, c'est une autre chose qui est à vérifier. Donc, et dans ce cas-là, je crois que la construction remonte à 2009...

Mme MARIANDRÉE MERCIER :

15 2010.

M. FRANÇOIS TRUDEL :

20 2010? Donc, la Ville a reçu l'étude complète du Centre d'expertise hydrique du Québec en 2011, c'était une étude préliminaire, mais la cartographie qu'elle a reçue était en 2011. Donc, à ce moment-là, le constructeur n'avait pas pu être informé d'une étude qu'on n'avait pas reçue.

LE PRÉSIDENT :

25 Donc, on comprend que vu que vous avez pris possession de votre maison en 2010...

M. GHEORGHE LUPAN :

30 Moi, j'ai pris...

LE PRÉSIDENT :

35 ... 2009, vous dites, la...

M. GHEORGHE LUPAN :

40 ... possession en 2013, personnellement.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. 2009, donc la Municipalité n'avait pas l'information en main pour aviser le propriétaire que c'était...

5

M. GHEORGHE LUPAN :

Quand même, on voit que, en septembre 2009, qu'il y a eu le dépôt d'intention du projet pour lequel on est ici aujourd'hui.

10

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, simplement préciser, je veux dire, comment ça se manifeste, là -- je vais revenir à vous, monsieur Marceau, monsieur Godin -- comment formalisez-vous ça, là, la communication, là, du risque éventuel, là? Vous dites, lors de l'émission d'un permis.

15

M. FRANÇOIS TRUDEL :

Oui.

20

LE PRÉSIDENT :

Je reviens encore à mon cas de figure, là.

25

M. FRANÇOIS TRUDEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30

L'entrepreneur qui arrive puis qui dit : « Je veux construire, j'achète le terrain », il va aller vous demander un permis?

M. FRANÇOIS TRUDEL :

35

Oui.

LE PRÉSIDENT :

40

Donc, c'est à partir de là que vous l'informez, vous dites : « Écoutez... »

M. FRANÇOIS TRUDEL :

Tout à fait.

5 **LE PRÉSIDENT :**

« ... sur la base de ça, en fonction de l'information que j'ai », je veux dire, est-ce que c'est verbal, est-ce que c'est écrit?

10 **M. FRANÇOIS TRUDEL :**

Non, c'est écrit, on lui remet une fiche d'information systématiquement. On pourrait vous la déposer. On pourrait vous déposer également...

15 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

M. FRANÇOIS TRUDEL :

20

Oui.

LE PRÉSIDENT :

25

S'il vous plaît.

M. FRANÇOIS TRUDEL :

30

Également un imprime écran, là, puis on vous invite aussi à aller voir le site Internet, mais on pourrait vous déposer à l'intérieur de ça.

LE PRÉSIDENT :

35

Oui, je voudrais une note type, là.

M. FRANÇOIS TRUDEL :

40

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Pour L'Ancienne-Lorette, est-ce que c'est systématique aussi, à l'exemple de la Ville de Québec?

5

M. ANDRÉ ROUSSEAU :

Je vais vous dire, Mathieu va être en mesure de vous répondre. Si Mathieu, tu peux...

10

LE PRÉSIDENT :

Il faut que vous veniez au micro, monsieur, puis il faut qu'on vous enregistre. Alors, simplement vous présenter pour les besoins de transcription, pour qu'on sache bien que c'est vous.

15

M. MATHIEU DESPRÉS :

Mathieu Després, directeur de l'urbanisme. Donc, la réponse c'est oui, on procède exactement de la même manière qu'à la Ville de Québec, et même on va jusqu'à demander la signature du requérant du permis comme quoi, là, vraiment la personne est informée que le projet est situé dans une zone à risque d'inondation.

20

LE PRÉSIDENT :

À l'exemple de la Ville de Québec, est-ce que c'est possible de déposer une note type, là, qui est déposée à ce moment-là?

25

M. MATHIEU DESPRÉS :

Absolument.

30

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Alors, il y avait monsieur Marceau qui avait déjà levé la main, après je vais vous céder la parole, monsieur Godin. Monsieur Marceau pour la Sécurité publique.

35

M. PASCAL MARCEAU :

Mais, en fait, j'ai une réaction sur les échanges de tout de suite puis j'aurai une communication que je pourrai faire après... après monsieur Godin. Tout d'abord, c'est qu'il faut savoir que, dans les actes notariés, quand il y a une vente d'un bien ou quand il y a un certificat de localisation fait par un

40

géomètre-arpenteur, ils ont l'obligation, en fait, de mentionner l'existence de zones inondables réglementées. Donc, à ce niveau-là, l'information est fournie. Bon, j'aurai une autre communication à faire après, mais là, je laisse monsieur Godin.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Godin.

10 **M. FRANÇOIS GODIN :**

Simplement une précision, Monsieur le président. Le rapport de la rivière Lorette qu'on vous a déposé ce soir a été livré en mars 2009 à la Ville de Québec ainsi que les cartes qui sont le produit final, le produit cartographique, là, donc trois cartes et elles datent de 2009.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est le délai administratif de façon à ce que la Ville le considère, là, dans ses...

20 **M. FRANÇOIS GODIN :**

Je voulais juste simplement souligner le fait que c'est antérieur à la construction de 2010, là, sur la rue Verlaine.

25 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci beaucoup. Alors, merci monsieur Lupan.

Alors, le registre étant fermé, c'est ce qui met fin à nos audiences publiques. Alors, c'est clos.

30 Oh! Excusez-moi, monsieur Marceau, avant de conclure. J'étais trop pressé. Alors, monsieur Marceau.

M. PASCAL MARCEAU :

35 Oui. C'était juste pour revenir...

LE PRÉSIDENT :

Vous avez le mot de la fin.

40

M. PASCAL MARCEAU :

5 Oui, « le mot de la fin »! C'est juste pour revenir sur la question que... une fois que le mur anti-crue sera construit, vu qu'il monte jusqu'à une récurrence 100 ans plus 30 centimètres, on peut considérer que la rivière, quand elle va monter à une récurrence 100 ans, ne débordera plus, donc on peut considérer que derrière ces murs, en fait, on ne serait plus en zone inondable. Je sais que c'est un... c'est des discussions qu'il y a actuellement entre différentes personnes, différents ministères, enfin je tenais quand même à présenter la position du ministère de la Sécurité publique actuellement là-dessus. Donc, je vais lire, comme ça je suis sûr de ne pas me tromper dans la position :

10
15
20
25
30
35
40
« Le ministère considère que dans la détermination des zones inondables en application donc de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, les murs anti-crue sont transparents, c'est-à-dire que ces murs sont considérés comme n'existant pas. En effet, bien que ces murs évitent les inondations jusqu'à la cote de crue correspondant à la cote du dessus des murs, ils créent aussi un nouveau risque relié à des risques de surverse -- passage de l'eau par-dessus les murs -- et/ou défaillances techniques, rupture des murs, par exemple, dénommés risques résiduels. »

Donc, ce qui a été présenté dans l'étude.

20
25
30
35
40
« Toutefois -- puis c'est important -- le ministère est prêt à discuter de la prise en compte du risque résiduel afin de définir dans les zones bénéficiant de la protection offerte par les murs anti-crue les contraintes à l'aménagement du territoire, dans l'objectif d'assurer un développement urbain cohérent avec la protection des personnes et des biens. »

25
30
35
40
Au Québec, comme il n'y a -- je l'ai déjà dit -- il n'y a pas de loi encadrant la construction et la gestion d'ouvrages de lutte contre les inondations de type de murs anti-crue ainsi que le risque résiduel correspondant, le MSP se basera donc sur la littérature américaine et européenne -- qui eux ont des réglementations dans ce domaine -- pour élaborer les critères d'analyse. Parmi ceux-ci, donc des éléments qui sont présentés dans l'évaluation du risque résiduel, des éléments tels que la hauteur d'eau, la vitesse de courant, le temps de réaction nécessaire pour sécuriser les citoyens sont considérés. Advenant que le risque résiduel ne soit pas pris en compte -- c'est-à-dire que le promoteur ou que l'agglomération ne veuille pas faire la démarche -- les zones inondables devraient être actualisées avec les plus récentes données pertinentes -- donc, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, dans un délai de 48 mois après l'autorisation des travaux -- en considérant les données récentes et pertinentes, donc hydrologiques, topographiques, position exacte du mur, et cetera, mais en considérant les murs anti-crue transparents. »

40
Donc ça, c'est la position du ministère de la Sécurité publique. Puis là-dessus, je proposerais peut-être, si le ministère de l'Environnement est d'accord, de faire sa position.

M. FRANÇOIS GODIN :

5 Pour le ministère de l'Environnement, au niveau de la politique, c'est permis d'avoir une... pas une dérogation, mais une façon de faire un peu différente, et l'identification des zones d'exposition aux risques résiduels cadre tout à fait dans cette approche, et nous allons regarder ce que le promoteur va nous déposer le temps venu.

LE PRÉSIDENT :

10 Alors, merci. Je reprends un peu ce que monsieur Marceau avait amorcé. Écoutez, sur cette base-là, c'est un vaste programme que vous offrez de mettre... c'est un chantier que vous offrez de mettre sur pied, je veux dire, puis on a un joueur aujourd'hui qui n'est pas ici présent, c'est les Affaires municipales, qui est responsable des schémas d'aménagement et de développement. Encore là, l'actualité nous rattrape, est-ce que vous envisagez de, je veux dire, de faire une démarche
15 interministérielle de façon à formaliser en quelque sorte cette approche-là de manière à ce qu'on la systématise puis qu'on l'intègre, en quelque sorte, là, aux impératifs d'aménagement du territoire qui seraient peut-être éventuellement des exigences, là, des Affaires municipales dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme?

M. PASCAL MARCEAU :

20 Je pense que la première des choses, en fait, ce serait déjà d'avoir effectivement ce travail interministériel. Il y a déjà eu des échanges avec, par exemple, le ministère de l'Environnement pour savoir leur position... leur position là-dessus en particulier, parce que, comme je disais, il y a des
25 juridictions où ce genre de lois et de règlements existent, et en général, elles sont attachées avec la même réglementation que celle des barrages, puisque c'est des ouvrages de type similaire. Donc, c'est sûr que, actuellement, avec les événements actuels, là, on parle dans certaines municipalités de construire des digues pour protéger des inondations ou, par exemple, on peut aussi citer
30 Pointe-Calumet qui a une digue, en fait, qui protège le centre-ville le long du cours d'eau et qu'ils ont dû renforcer lors des événements parce qu'il y avait des problèmes de stabilité. Donc, je pense qu'effectivement ça peut être une opportunité pour avoir une approche... pour avoir une approche gouvernementale et aboutir à quelque chose qui serait peut-être plus encadré, quoi.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci, monsieur Marceau. Peut-être pour ce qui est des références que vous nous dites, là, en Europe puis en Amérique du Nord, aux États-Unis, c'est possible de nous déposer les références?

M. PASCAL MARCEAU :

Oui, je vais tâcher de vous trouver ça, oui.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Marceau.

10 **MOT DE LA FIN**

LE PRÉSIDENT :

15 Alors, c'est ce qui conclut effectivement notre audience publique. Alors, la commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions, donc évidemment, le délai usuel est de 48 heures, on s'attend à ce que les gens fassent diligence. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu, je vous le rappelle, à compter du 13 juin, 19 h.

20 Entre-temps, la commission poursuit ses travaux, ses analyses, elle va éventuellement compléter son questionnement par écrit. Alors, la commission consent à recevoir jusqu'au 26 mai prochain les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances que des participants actuellement présents. Il appartient à la commission d'apprécier l'intérêt qu'elles présentent pour les travaux de la commission et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre. De plus, il appartient à chacun qui envoie les questions à la commission de s'assurer que l'information n'a pas déjà été traitée depuis le début de la première partie de l'audience. Donc, il est donc de la responsabilité de tous de vérifier la pertinence de l'information avant de faire parvenir une question à la commission.

30 La commission se réserve également le droit de disposer des questions en fonction de leur pertinence. Les participants doivent faire le suivi nécessaire afin d'identifier les réponses parmi les documents déposés officiellement et rendus publics par la commission. Ces questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus deviendront disponibles au centre de consultation ouvert dans le milieu. De plus, l'ensemble du dossier est aussi disponible dans les centres de documentation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site web du Bureau d'audiences publiques.

35 Alors, en deuxième partie, la disposition de la salle est différente, seule la table des participants et celle de la commission demeurent en place; le promoteur et les personnes ressources qui souhaitent être présents seront toujours bienvenus, toutefois ils ne seront plus appelés à intervenir devant la

40

5 présente commission, sauf exception. Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la
présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux
ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions. Donc, nous accorderons 15 minutes de
présentation, et il va de soi que ma collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et
éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de
leur présentation devant la commission.

10 Alors, je vous rappelle les règles de participation. Le BAPE a élaboré des règles de participation
visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées, elles portent notamment sur le
respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes, certaines règles ont trait aux
propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont
disponibles sur le site du Bureau d'audiences publiques et elles sont également contenues dans un
document qui est disponible à l'accueil.

15 Il existe trois façons d'exprimer votre opinion, comme je l'ai déjà souligné : déposer un mémoire
écrit et le présenter en séance publique, déposer un mémoire sans le présenter ou exprimer
verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire. Il faut bien considérer que,
une personne qui vient présenter une prise de position publique, l'objectif c'est d'apporter un angle ou
une opinion qui permet de bonifier les travaux et non pas de refaire le procès ou de fournir des opinions
20 sur les opinions antérieures qui ont déjà été présentées devant la commission.

25 De façon à ce que la position des organismes soit communiquée le plus fidèlement possible à la
commission d'enquête, il est recommandé qu'ils déposent un mémoire; s'il doit être présenté en séance
publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle
occupe. Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre
disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus
particulières au mémoire. Il peut être consulté également sur le site web du BAPE ou à l'accueil.

30 Alors, je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter
un mémoire écrit ou une opinion verbale, et vous devrez nous transmettre un avis d'intention au moins
deux semaines avant le début de la deuxième partie d'audience, c'est-à-dire au plus tard le 31 mai
prochain à 16 h. Le formulaire d'avis d'intention est également disponible sur le site web du Bureau
d'audiences publiques, et l'objectif de vous annoncer à l'avance, c'est simplement de préparer l'horaire
35 de la deuxième partie de l'audience publique de façon à ce qu'on puisse vous confirmer à quel moment
vous pourrez venir présenter votre mémoire devant les commissaires. Donc, pour nous permettre de
prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, nous vous demandons de
transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 8 juin prochain.
Comme on l'a signalé tout à l'heure, nous, ce qu'on souhaite, c'est d'en prendre connaissance pour
qu'on puisse échanger, ce que je dis, de façon intelligente avec vous, de façon à préciser votre opinion
40 que vous allez nous exprimer dans le cadre de votre mémoire.

5 Alors, pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, je remercie son équipe, merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ça nous a permis effectivement d'approfondir certains éléments. Donc, je remercie également les gens de la technique, monsieur Grenier, monsieur Guimond, monsieur Dufour, monsieur... je remercie également les sténographes, madame Goyette, madame Sangin, de même que l'équipe de la commission d'enquête, monsieur Carvalho, madame Lavoie, monsieur Nolet, monsieur Guy Lachance, notre coordonnateur, madame Chevalier en appui administratif, et évidemment ma collègue commissaire, madame Charbonneau.

10 Alors, au plaisir de vous revoir le 13 juin prochain. Monsieur Sioui, merci monsieur Sioui. Alors, merci encore de votre participation à la première partie de l'audience publique, et bonne fin de soirée. Merci beaucoup.

15 Je vous invite également à remplir les sondages d'opinion qui vous ont été distribués, question de savoir exactement le niveau de satisfaction quant à l'exercice de consultation que nous avons tenu au cours de ces deux derniers jours. Merci beaucoup. Bonsoir.

20 LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 H 24

20 FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

25 Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

30 *Isabelle Goyette*
Isabelle Goyette, s.o.